

L'INFORMATEUR

Corse Nouvelle



www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 5 au 11 mars 2010 - N° 6304 - 59^{ème} année



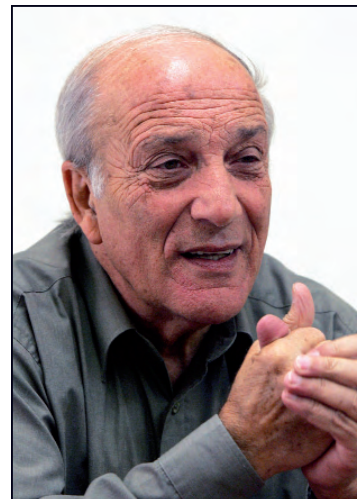
Camille de Rocca Serra
Rassembleur pour la Corse



Gilles Simeoni
Femu a Corsica



Paul Giacobbi
L'Alternance



Dominique Bucchini
Front de gauche



Emile Zuccarelli
Gauche républicaine



Simon Renucci
Réussir ensemble



Jean-Guy Talamoni
Corsica Libera



Tony Cardì
FN- Fiamma corsa



Jean-François Baccarelli
Protégeons la Corse



Jean Toma
Démocrate et écologique



Jean-François Battini
Forza Corsica

**Elections
Territoriales**
**BIENTÔT
LE 1^{ER} ROUND**

Escale dominicale à Parata d'Orezza

Bien souvent, le bonheur est à portée de main. Quand les énergies se mobilisent et donnent lieu à d'agréables rencontres, on ne peut qu'être enchanté...

Si l'on traduit littéralement la magnifique chanson «*I Paisoli d'Orezza*», extraite de l'album «*Isula*» (Édition Ricordu-1987) de **Petru Guelfucci**, tout comme **Valle** et **Rapaghju**, **Parata** est «caché dans sa bourgade». Dans le respect de l'esprit poétique, cette métaphore prend une dimension plus que sensée. Mais la réalité est tout autre. Le village ne peut se dissimuler tant il rayonne sur le canton qui l'admire ! **Ours-Pierre Leoni**, premier magistrat de la commune, veille au grain... De même que chaque concitoyen. Selon le recensement 2009, ils sont au nombre de vingt-sept. Mais quand l'occasion est à la fête, à l'instar du dimanche 28 février, on frôle la centaine.

Accueillis à bras ouverts par l'église paroissiale **San Gavinu** qui depuis le XVI^e siècle est la digne gardienne des lieux, les enfants de **Parata** savent s'en donner à cœur joie. Au programme de la journée : un déjeuner spécial «*Pulenda*», savamment agrémenté de soleil, et bien sûr de brocciu, de panzetta ou encore de figatellu. Sans oublier un bon verre de vin rouge (consommé avec modération), d'acqua acitosa, voire même de soda. De quoi ravir les papilles des grands et des petits. Et puis pour affirmer davantage la convivialité ambiante : des chants corses. Un délicieux moment rythmé au gré des refrains populaires de notre île ainsi que de la guitare de **Julien Polidori** et du violoncelle de **Chloé Cunha**. L'assistance se laisse porter et n'hésite pas à emboîter le pas, en accompagnant les membres du groupe **Vogulera** de tout leur souffle ! Les rafales de vent n'ont qu'à bien se tenir.

L'échange intergénérationnel

Sous un chapiteau généreusement prêté par l'Armée de Terre, dressé sur la place de l'église, l'atmosphère chaleureuse annonce un véritable «*Cantathlon*». Âgés de quinze ans, **Don Saveriu** et **Pierre** rejoignent les artisans du spectacle aux micros. Le premier n'est autre que le fils de **Carl'Antò Guastalli**, poète de la microrégion, adepte des *Chjam'è Rispondi*, bien connu et très apprécié. Le second, lui, suit le sillon de sa mère : **Chantal Baldi**, auteur et interprète aguerrie. D'ailleurs, les parents, eux aussi, ne tardent pas à



**François Mori, président de l'Associu
« Parata campa, da quì à quallà »**

être de la partie. Au final, l'ensemble du public y met du sien. **Paul, Davia** et leurs complices poussent également la chansonnette. D'airs en rimes, jeunes et anciens entament alors de jolies ballades.

«*On s'éclate à Parata*», lance dans un large sourire **François Mori**, après avoir partagé, en musique, l'histoire des «*Trois petits oiseaux*». Le président de l'Associu «*Parata campa, da quì à quallà*» se réjouit du succès qu'a remporté toute son équipe, protagoniste de l'événement. Et d'ajouter : «*Cela fait quelques années que notre association propose diverses festivités. Jusqu'à présent, elles n'étaient organisées que durant l'été. À travers ce repas qui marque les vacances hivernales, il s'agissait de sortir des sentiers battus. C'est une grande première... Et tout le monde a joué le jeu*». Une belle démonstration que les villages de l'intérieur savent s'animer, quelque soit la saison. L'échange intergénérationnel étant le moteur des rendez-vous planifiés, à l'initiative de **François, Vanina, Estelle, Hélène, Frédéric, Gérard, Marie-Ange, Marie-Pierre, Michel**, et des nombreux bénévoles. **Parole de Paratacci !**

**Les animateurs d'un village
aussi authentique que convivial,
au cœur d'Orezza**



A U S O M M A I R E

Entre nous

Par Pierre Bartoli

- 4** *Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages*
- 5** *Tourisme : la Fédération des Associations des Plaisanciers contre la taxe de mouillage*
- 6** *Rendez-vous : Festival «Passion Cinéma», du 15 au 21 mars à Ajaccio*
- 8** *Territoriales : entre pronostics et scrutin proche, retour sur une campagne flash*



10 **INTERVIEW**
Pierre-Antoine Tomasi,
13^{ème} candidat de la liste
Corsica Libera, donne le
ton d'une campagne
indépendantiste tournée
vers l'avenir et la
jeunesse corses

13 ANNONCES LÉGALES

- 24** *Athlétisme : Championnats de France de cross à la Roche-sur-Yon, le 7 mars*



● **L'abbé, Alexandre Baldini s'est éteint dans la paix du Seigneur** quelques jours après sa sœur, Marie.

Il repose désormais dans la caveau familial au cimetière de Castello-Brando, à l'ombre du clocher de l'Eglise de l'Assomption où se sont déroulés, le mercredi 3 février à 11h00, ses obsèques, présidées par Monseigneur Jean-Luc Brunin, Evêque pour la Corse, en présence de nombreux prêtres, religieuses et religieux, ainsi que de l'immense foule de ses amis, venus de Boccagnano, de l'Ampugnani, de la Casinca ou de Bastia, amis entourant la famille pour dire un dernier « merci » au prêtre qu'il a été.

Un prêtre exemplaire, homme de Dieu, homme d'Eglise, au service de tous, à l'écoute de tous, disponible et généreux, loyal et fidèle à sa mission, à sa famille, à ses amis.

Homme de parole aussi, cette parole qu'il savait distiller avec entrain et franchise dans les mots et dans le ton.

Jovial et toujours convivial, sans jamais rien éluder de l'essentiel des réalités, l'Abbé Alexandre Baldini savait rendre les rapports humains simples et porteurs d'espérance.

Jusqu'au bout de ses forces, Alexandre Baldini aura été prêtre en charge de la paroisse de Ville-de-Pietrabugno, à plus de 80 ans, sachant allier tradition et modernité comme réaliser à la perfection la synthèse de l'expression d'une identité corse profonde et de la citoyenneté française, jamais prise en défaut.

Un homme de Dieu, un homme d'Eglise, un homme de bien !

Reposez en paix, cher Abbé Alexandre Baldini votre souvenir demeure un exemple pour tous !

● **Les sondages sur les élections régionales ou territoriales battent le plein !** Ils réjouissent les uns, éteignent les autres, désarçonnent certains... Mais, dans l'urne, le 14 mars, l'électeur, face à la réalité du scrutin et à l'ampleur de l'enjeu, a le moyen de déjouer ces montages médiatiques et de faire mentir augures et Cassandra des temps modernes.

Un sondage n'est pas l'élection ! Tout au plus une indication momentanée ou tout simplement, un instrument de la volonté des médias de manipuler l'opinion publique !

L'électeur n'est pas dupe. Il en faut davantage pour l'emmener là où il n'a pas décidé d'aller. Et en Corse moins qu'ailleurs.

Aussi, je ne pense pas que le dernier sondage se vérifie, au soir du 14 mars 2010, dans sa globalité. Sur le terrain, les sensibilités s'organisent autrement. Et les derniers jours et les heures qui viennent, comme à l'accoutumée, orchestreront les choix déterminants.

Par ailleurs, celui qui pense qu'à l'issue du premier tour, voire du deuxième tour, les choses publiques seront figées ou fixées, oublierait que dans ce genre d'épreuves électorales, tout se joue, à l'occasion d'un troisième tour. Seuls les « stratèges » savent comment seront accommodés les extrêmes, les « impossibles » et les contraires !

● **«24 Ore, in Corsica è indè u mondu» a vu le jour, le jeudi 4 mars 2010.**

La naissance d'un journal et, qui plus est, d'un quotidien, est un événement dont la portée est considérable pour la liberté d'expression et sa pluralité.

Le nouveau quotidien a établi son siège 39 Boulevard Paoli à Bastia et son Président-directeur de la Publication est Frédéric Poletti, le directeur de la Rédaction étant Joseph-Guy Poletti.

Une initiative courageuse mais le succès du mensuel Corsica est un gage de sérieux et laisse présager pour le nouveau quotidien des jours heureux !

DIRECTION - ADMINISTRATION :

Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :

Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :

NTI.com/Associati di Stampa Corsa

22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1

Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI

(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314188773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION

Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA



L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

SARTÈNE : Portes ouvertes au lycée agricole

Les producteurs locaux qui souhaitent présenter leurs produits lors de la journée portes ouvertes du lycée agricole sont invités à contacter le **04 95 77 09 76**. La journée aura lieu le samedi 13 mars de 9 heures 30 à 16 heures 30. Vous êtes attendus nombreux pour profiter au maximum de cet événement sympathique.

**Et Stage au Centre d'Art Polyphonique**

Le **CAP** renoue avec la tradition de ses stages mensuels les vendredi 12 et samedi 13 mars pour un stage avec **Anna Rochi**. On travaillera sur les berceuses et les lamenti dans les locaux du **centre d'Art Polyphonique de Corse** le 12 mars de 14 heures à 18 heures et le 13 mars de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Les tarifs sont les suivants : adhésion au **centre d'Art Polyphonique** 8 euros et stage de 10 heures 30 euros. **Contact au 04 95 73 16 37. Email : centrepolyphonique@aliceadsl.fr**

CORBARA : Evolution du Plan Local d'Urbanisme

Par une délibération du 16 février, le **conseil municipal de Corbara** a approuvé une modification et une révision de son **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Le but, soutenu également par les administrés, était de modifier et d'améliorer le document original approuvé le 2 mars 2007. La démarche ne modifie pourtant pas l'équilibre et les orientations générales du texte initial. Le conseil municipal y apportera les modifications nécessaires à une meilleure approche et une éventuelle simplification. Dans ce dessein, «*Les élus des communes recevront et étudieront toutes les demandes et les propositions correspondant à des modifications ou révisions simplifiées possibles.*»

**PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU : Lecture Agora**

Le groupe de lecture et de discussion, **Lecture Agora**, est ouvert à tous les amateurs de livres, de parole et de débats. Mensuellement, les membres se regroupent pour évoquer une lecture commune, organiser des jeux d'écriture et des discussions. Les livres sont proposés à tour de rôle par les participants. La prochaine rencontre aura lieu le mardi 30 mars à 20 heures 30 dans les locaux de l'école de musique **Anima**, autour de «*Lucie de Syracuse*» de **Marie Ferranti**, alors que «*Les saisons de la nuit*» de **Column Mac Cann** fera l'objet d'une deuxième rencontre. **Renseignements : Centre culturel Anima, 04 95 56 26 67, anima@orange.fr**

SOLARO : Réouverture du P@m et de la bibliothèque

Fermés début mars, le **P@m** et la bibliothèque rouvrent leurs portes dès le 8 mars. Le **point d'Accès Multimédia** permet de se connecter à internet pour naviguer sur la toile ou récupérer ses messages électroniques. Une personne est à votre disposition pour vous initier aux joies d'Internet. Quant à la bibliothèque de **Solaro**, elle vous livre ses plus belles pages aux horaires habituels.

**CERVIONI : Secours Catholique pour Haïti**

Le **Secours Catholique de Cervioni** a offert un don de 150 euros pour secourir les sinistrés d'**Haïti**. En vue de la préparation de **Pâques** et de la **Fête des rameaux**, deux ateliers de tressage de crucette seront organisés, le jeudi 25 mars à 14 heures à l'hôtel **Saint Alexandre** et le vendredi 26 mars à la chapelle jouxtant la **cathédrale Saint Erasme**, à 20 heures 30. Les participants sont priés de se munir d'une paire de ciseaux.

SERRAGGIA : Brevet de chasse reporté

Les organisateurs du brevet de chasse qui devait se dérouler à **Serraggia** regrettent de ne pouvoir donner une suite favorable à leur projet en raison de la grève des transports maritimes. Les trois journées prévues entre le 26 et le 28 février au cours desquelles on attendait 80 participants du continent sont donc reportées à une date ultérieure qui sera communiquée par voie de presse.

**PROPRIANO : Concert de Julie Zenatti**

Le théâtre de Propriano reçoit **Julie Zenatti** pour un grand concert le 12 mars à 21 heures. La chanteuse reprendra les titres de son dernier album ainsi que ses grands succès, plus anciens et déjà connus du public. La vente des billets et les réservations ont lieu à l'**Office de tourisme** joignable au **04 95 76 01 49**, et au **théâtre de Propriano** joignable au **04 95 46 70 00**.

**PALOMBAGGIA : Restaurant d'application**

Le centre de formation des industries touristiques de la Corse ouvre pour le déjeuner son restaurant d'application à l'hôtel **E Casette**, route de Palombaggia, tous les jours du mardi au vendredi de 12 heures 30 à 14 heures. Les réservations doivent s'effectuer en téléphonant au **04 95 70 13 66**.

**CALENZANA : Chemin de croix**

Tous les dimanches de carême, la paroisse organise le chemin de croix, représentation, pour les **Chrétiens**, de la passion de **Jésus-Christ**, à la **Casazza** à partir de 17 heures.

**PETRETO-BICCHISANO : Permanence de la mission locale**

La permanence de la mission locale qui devait avoir lieu le lundi 1^{er} mars à la mairie de **Petreto** est annulée. Elle est reportée au lundi 8 mars de 9 heures 30 à 12 heures.

**SOTTA : Pèlerinage à Turin et à Milan**

L'amitié de la paroisse de **Porto Vecchio** organise pour la microrégion un pèlerinage à **Turin** et **Milan** du 26 au 30 avril. Les réservations et les inscriptions se prennent par téléphone au **04 95 70 14 44**.

**GOLF DE LEZZA : Cours de danse chaque lundi**

Des cours de danse sont proposés chaque lundi au **golf de Lezza** de 19 heures à 21 heures. Les danses proposées sont les suivantes : tango, rock, paso. **Renseignements au 06 19 45 36 08**.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

Halte à la taxe de mouillage dans les eaux corses

Lors de son assemblée générale qui s'est tenue dans les locaux de la capitainerie du port de Taverna sur la côte orientale, la Fédération des Associations de Plaisanciers de Corse s'est déclarée de manière ferme contre la taxe de mouillage dans les eaux de Corse. Une décision formulée dans un communiqué sans équivoque dont voici le contenu.



Les plaisanciers de tous les ports de Corse étaient présents à l'assemblée générale de leur fédération au port de Taverna

Lors de la séance du 12 novembre 2009 l'**Assemblée de Corse** a décidé d'instaurer une taxe importante et dissuasive de 20 euros par mètre pour tout bateau de plaisance mouillant l'ancre dans les zones naturelles des côtes corses. La Fédération des Associations de Plaisanciers de **Corse** a appris par la presse nautique l'instauration d'une telle mesure sans aucune concertation préalable.

A la lecture du texte de la délibération n° 09/214 AC de l'**Assemblée de Corse** et du rapport du **Président du Conseil Exécutif**

de **Corse**, nous sommes stupéfaits de constater que les chiffres de la surfréquentation nautique venant à l'appui de cette mesure ne sont pas crédibles, voire fantaisistes. Que les limites et périmètres des zones concernées sont floues et mal identifiées. Que seuls les plaisanciers seraient les pollueurs du littoral. Les baigneurs, les engins de plage, les professionnels de la mer ne seraient pas concernés par cette taxe et

cette pollution ! De fait, les plaisanciers visiteurs sont, une fois de plus, ciblés et stigmatisés en ne tenant pas compte de toute pollution terrestre.

Sous couvert d'écologie, en se gargarisant de l'adage «pollueur-payeur», une fois de plus, le plaisancier est injustement pénalisé.

Nous considérons que cette taxe est inapplicable, injuste, discriminatoire en l'état et qu'elle doit être, tout simplement, supprimée".

C'est sous la présidence de **Charles Micaelli** que s'est tenue cette réunion annuelle. Y ont été débattues, par ailleurs, les questions de l'application du **Code des ports maritimes** (qui fixe les obligations et les devoirs des gestionnaires des ports) ainsi que de la qualité d'accueil dans les ports de plaisance (qui, de l'avis de la Fédération, n'est pas toujours à la hauteur de la qualité de la fréquentation).

Les neuf associations représentantes des plaisanciers des ports d'**Ajaccio, Taverna, Porto Vecchio, Propriano, Bastia, Calvi, Erbalunga, Saint Florent** et **Ile Rousse**, étaient présentes à cette assemblée qui s'est tenue au **port de Taverna**, unique port de **Corse** où les plaisanciers ont accédé aux responsabilités à l'image du capitaine **Gilbert Poletti**, et du vice-président de la régie du port, **Jean-Paul Preziosi**, par ailleurs vice-président de la fédération et président de l'**association des plaisanciers de Taverna**. Une volonté du maire **Fanfan Mela** que le président **Charles Micaelli** a cité en exemple.

meilleurtaux.com

Une équipe à votre écoute pour la réalisation de vos projets

- **Prêts immobiliers**
- **Prêts aux professionnels et aux entreprises** (achats de fonds de commerce, reprise, investissements...)
- **Assurances de prêts**

AJACCIO

Espace Finance
Route de Mezzavia
20090 Ajaccio
04 95 10 67 14

BASTIA

Imm Lucchetti
Av de la Libération
20600 Bastia
04 95 48 16 04



*Entreprises indépendantes, franchisées du réseau Meilleurtaux.
Conformément à la législation, "aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent". Article L321-2 du code de la consommation.

L'édition 2010 du festival

Le festival «*Passion Cinéma*» prend ses quartiers du 15 au 21 mars prochain au Palais des Congrès d'Ajaccio. Au programme, plusieurs temps forts : projection de films récents («*Invictus*», «*A l'origine*», «*Le ruban blanc*», «*Le père de mes enfants*», «*Tetro*», «*A serious man*», «*Callas forever*...»), la venue de Fanny Ardant, la projection de deux films en avant-première, un concert de l'ensemble instrumental de Corse, une soirée thématique consacrée au Proche et Moyen-Orient et une autre à la Montagne...

Francis Ford Coppola, Mickael Haneke, les frères Coen, Jane Campion, Clint Eastwood... Les films présentés pendant la semaine de «*Passion Cinéma*» à Ajaccio ont, pour beaucoup, été réalisés par des très grands noms du cinéma international et reçus de nombreux prix (sur la quinzaine de films présentés, plus de la moitié ont été au mieux primés, au pire sélectionnés, lors des grands rendez-vous internationaux du **Septième Art** (Festival de Cannes, Mostra de Venise, festival de Berlin, Césars, Oscars...). Mais ce n'est pas la raison principale qui a poussé les membres de **Ciné 2000** (à l'origine du festival) à les sélectionner pour cette édition 2010. L'essentiel est ailleurs : «*C'est une vision, un vrai point de vue, des films qui cherchent à faire avancer l'art cinématographique, qui suscitent une émotion ou une réflexion particulière indépendamment du fait d'avoir été appréciés*». La marque de fabrique du festival ? Parvenir à proposer une semaine de projection centrée sur des films récents et qui offre une sélection à la fois pointue et fédératrice.

Zoom sur les films à ne pas manquer du 15 au 21 mars.

Premier temps fort du festival 2010: la soirée d'ouverture (le 15 mars) consacrée à **Fanny Ardant**. La comédienne et réalisatrice sera à l'honneur de la nouvelle édition de **Passion cinéma** avec la diffusion lors de la soirée d'ouverture du film «*Callas Forever*» de **Franco Zeffirelli**, dans lequel elle interprète la célèbre cantatrice, puis, de son premier



long métrage en tant que cinéaste, «*Cendres et sang*», sorti en France en septembre dernier. Une discussion, animée par **Antoine Germa**, à l'issue de cette projection, permettra à l'actrice de défendre son oeuvre singulière et attachante.

Changement de style avec la projection du dernier film de la réalisatrice **Jane Campion** : «*Bright star*». Le titre du film a été inspiré par un poème écrit par **John Keats** à **Fanny Brawne** sur la page de garde de son recueil d'oeuvres de **Shakespeare**. **Jane Campion**, a été bouleversée par l'histoire d'amour vécue par **John Keats** et sa voisine et a choisi de la faire connaître grâce à son film : «*J'ai lu une biographie de Keats écrite par*

Andrew Motion et j'ai été frappée par le moment où il rencontre Fanny. Je suis tombée amoureuse de leur histoire d'amour... ».

Autre époque, autres moeurs avec «*Tetro*», le dernier film du grand **Francis Ford Coppola**. **Tetro** est le premier scénario original écrit par le réalisateur depuis «*Conversation secrète*». Il y raconte l'histoire complexe d'un homme rattrapé par son passé et ses histoires de famille. Et on le sait, la famille est un des thèmes de prédilection de **Coppola** (comme avec «*Le Parrain*» ou encore «*Rusty James*»). Particularité de ce film, il est en noir et blanc et ne sera pas le seul à être projeté en bicolore. En effet, le désormais célèbre «*Ruban blanc*» de **Mickael**

ival «Passion Cinéma»

Haenecke fait également partie de cette programmation 2010. A l'inverse de sa pellicule, le film qui a multiplié les récompenses ⁽¹⁾ depuis le dernier **festival de Cannes** est loin d'être manichéen. A **Cannes**, le réalisateur précisait ses intentions lors de la conférence de presse : «*Je souhaitais évoquer un groupe d'enfants à qui l'on inculque des valeurs absolues, et la façon dont ils intériorisent cet absolutisme. Je tenais à en déclinier les conséquences, à savoir un terrorisme de toutes sortes. Si l'on érige en absolu un principe, que ce soit un idéal politique ou religieux, il devient inhumain. J'avais pensé à La Main droite de Dieu comme titre éventuel. Ces enfants se prennent pour la main droite de Dieu ; ils en ont compris les lois et suivent les idéaux à la lettre. C'est ainsi que le terrorisme prend sa source. Ce film ne doit pas uniquement être considéré comme une oeuvre sur le fascisme.*»

A voir également, le dernier film du grand **Clint Eastwood**, «**Invictus**», qui retrace en images un des épisodes les plus poignants de l'Histoire récente de l'**Afrique du Sud** avec un **Morgan Freeman** saisissant de vérité dans le rôle de **Nelson Mandela**.

Cette année encore, les membres de l'association ont voulu faire la part belle à la **Montagne** et la soirée du 19 mars y est consacrée. De nombreux invités seront présents à cette occasion et ce sont les images de **Yannick Graziani** qui nous feront voyager avec la projection de «**Dans la tête d'un himalayiste**».

Alors que ce soit pour l'ivresse des sommets ou pour vous forger votre propre opinion sur les films, ne boudez pas votre plaisir et venez découvrir, du 15 au 21 mars prochain, les dernières oeuvres marquantes du cinéma contemporain.

(1) Festival de Cannes 2009 : Palme d'or, Prix de l'Éducation Nationale, Prix de la critique internationale, Mention spéciale du jury œcuménique Golden Globes 2010 – Meilleur film étranger European Film awards 2009 : meilleurs film, réalisateur, scénario, César 2010 du meilleur film étranger...

►► DEUX FILMS EN AVANT-PREMIÈRE NATIONALE

TEHERAN IN/OFF de **Nader T. Homayoun** France / Iran
2010 / Prix de la Semaine de la critique – Festival de Venise
2009 / Prix du jury – Festival « PremiersPlans » d'Angers 2010

Ibrahim a quitté sa province et sa famille pour tenter sa chance à **Téhéran**. Mais dans cette jungle urbaine où tout se vend, tout s'achète, le rêve peut rapidement virer au cauchemar. Mêlé à un trafic de nouveaux-nés, il plonge dans les bas-fonds de la ville, là où cohabitent prostituées, mendiants et mafieux en tout genre.



AJAMI de **Scandar Copti**, **Yaron Shani** Israël. 2010.

Sélection officielle « Quinzaine des réalisateurs », Mention spéciale Caméra d'or – Cannes 2009 Ophirs 2009 – meilleur film

Le quartier d'**Ajami**, à **Jaffa**, est un lieu cosmopolite où cohabitent Juifs, Musulmans et Chrétiens. Le jeune **Nasri**, âgé de 13 ans, et son grand frère **Omar** vivent dans la peur depuis que leur oncle a tiré sur un membre important d'un autre clan. **Malek**, un jeune réfugié palestinien, travaille illégalement en **Israël** pour financer l'opération que sa mère doit subir. **Binj**, palestinien, rêve d'un futur agréable avec sa petite amie chrétienne. **Dando**, un policier juif recherche désespérément son jeune frère disparu...

Plus d'informations sur www.cine2000ajaccio.com

REGARDS CROISÉS SUR LE PROCHE ET MOYEN-ORIENT

Mais le festival ne veut pas se limiter à la simple projection de films à succès et veut aller plus loin en proposant également un véritable espace de réflexion et d'échange. C'est dans ce cadre que se tiendra la soirée spéciale «**Regards croisés sur le proche et Moyen-Orient** ». Le 20 mars, une discussion sera animée par **Régis Garrigue** ⁽¹⁾ et **Jean-Michel Asselin** ⁽²⁾ ; les deux hommes donneront leur analyse de la situation humanitaire dans cette région fragile du monde...

⁽¹⁾ **Régis Garrigue** réalise depuis une douzaine d'années des missions humanitaires. Il était présent dans l'hôpital **Al-Quds de Gaza** lors de son bombardement pendant le conflit de janvier 2009.

⁽²⁾ L'année dernière, en collaboration avec « **Help Doctors** », **Jean-Michel Asselin** a publié un recueil de témoignages sur les 22 jours de guerre dans la **Bande de Gaza** en janvier 2009.

Un printemps rose

La feuille de route que Nicolas Sarkozy a pris soin, le 2 février dernier, de remettre entre les mains de la majorité régionale - l'une des deux seules de France acquises à sa cause -, semble frémir sous le souffle d'un vent nouveau qui, avec la publication du sondage préélectoral d'Opinion Way, soudain se lève en Corse, tandis que point une autre saison, alternance oblige, diront certains...

Ce que laisse entrevoir le sondage tout récemment effectué par Opinion Way pour le compte de **Corse Matin**, dans la perspective du premier tour, c'est une **UMP** certes en tête mais fragilisée (avec 22% d'intentions de vote), des autonomistes comme première force d'opposition (17%) et une gauche dont le ticket aurait pu être, d'emblée, celui de **Giacobbi-Bucchini** (chacun des deux faisant 12% contre 10% pour **Emile Zuccarelli** et seulement 6% pour **Simon Renucci**, ce dernier ne dépassant par ailleurs pas le score de **Jean-Guy Talamoni**, **Jean-François Baccarelli** et **Tony Cardi** pour le **FN - Fiamma Corsa**). Quant au second tour, les intentions de vote recueillies donnent clairement l'avantage à une gauche unie (45% contre 33% pour la liste de **Camille de Rocca Serra** et 22 % pour les nationalistes modérés). Quel que soit le rapport de forces politiques établi à moins de deux semaines de l'élection, quelle que soit la configuration envisagée au second tour (gauche partiellement ou totalement unie, nationalistes rassemblés ou divisés, gauche et nationalistes alliés...), quelle que soit encore la marge d'erreur assumée par Opinion Way, les jours qui restent sont ceux d'une campagne écourtée et vidée de son véritable contenu par le travail long et douloureux de la constitution des listes qui donna lieu aux négociations, claquements de portes et arrangements parfois déplacés que l'on sait. Ainsi y eut-il le ticket de droite déchiré et recollé en haut-lieu (arbitrage *ad extra* qui devait en précéder un autre), l'impossible union de toute la famille nationaliste comme des partis de gauche, l'accouchement au forceps du tandem-clé puis de la liste des modérés, laquelle perdra en route **Via Progressista** et **I Verdi Corsi** en même temps que le soutien d'une partie d'**Europe Ecologie**... Ainsi naquirent des insatisfactions dans les rangs de la droite (le député **Sauveur Gandolfi-Scheit** regrettant la sous-représentation de sa circonscription sur la liste de **Camille de Rocca Serra** et dénonçant, sans pour autant couper le cordon, une "politique du fait accompli"), des déceptions conduisant ça et là à la rupture (comme celle du **Nouveau Centre** avec la liste de l'**UMP**, d'**Ajaccio Energie** avec la liste de **Jean-François Baccarelli**, du **Partitu d'eculugia corsa** avec la liste de **Jean Toma**, ainsi que de quatre conseillers territoriaux **PRG** sortants avec **Emile Zuccarelli**)... Ainsi se firent jour des soutiens là où on ne les attendait pas ou répondant à la logique de l'éclatement (en la matière, le **Parti Socialiste** s'est particulièrement illustré, les instances nationales investissant **Paul Giacobbi**, tandis que la section de **Bonifacio** soutenait **Emile Zuccarelli**, et celle d'**Ile-Rousse** **Simon Renucci**), voire de la contradiction (avec, comme de coutume, des candidats transfuges)... Parcours alambiqué qui ne fut pas, il faut le souligner, celui des communistes ou de certains des plus "petits" qui, précisément, aujourd'hui, ne pèsent pas lourd dans le sondage, faute de notoriété (on pense notamment à **Jean-François Battini** et à **Forza Corsica**, crédités d'un très modeste score de 1% malgré le travail effectué sur le terrain, en amont). Les programmes, eux (mais sans doute pas **Corsica 21**, né, il faut le reconnaître, bien avant les autres), ont souvent pâti des calculs et combinaisons tacticiennes devant, il est vrai, satisfaire à de multiples exigences : renouvellement, équilibres territoriaux, parité (que dire de cette dernière qui, toute jeune, prend déjà des allures de folklore, voire de combat de coqs au féminin,



Camille de Rocca Serra
Rassembler pour la Corse



Gilles Simeoni
Femu a Corsica



Emile Zuccarelli
Gauche républicaine



Simon Renucci
Réussir ensemble



Jean-François Baccarelli
Protégeons la Corse



Jean Toma
Démocrate et écologiste

pour la Corse ?



Paul Giacobbi
L'Alternance



Dominique Bucchini
Front de gauche



Jean-Guy Talamoni
Corsica Libera



Tony Cardì
FN- Fiamma corsa



Jean-François Battini
Forza Corsica

loin d'atteindre les sommets d'une campagne dont les chefs de file sont tous des hommes). Tel est le jeu politique : chacun veut sa place, ce qui finalement en laisse peu à un projet collectif - celui dont on nous a pourtant rebattu les oreilles de part et d'autre, à coup de slogans de campagne - «digne des enjeux» : **PADDUC** à redéfinir, **PEI** à renégocier ou redéployer, enveloppe de continuité territoriale à repenser (dont le récent conflit dans les transports maritimes a pointé les failles), raccordement au **GALSI** à réaliser coûte que coûte, ambitions vertes à honorer, déprise rurale et agriculture à combattre au même titre que la cherté de la vie, foncier à maîtriser (avec plus que jamais à l'ordre du jour, chez les candidats, la proposition d'un établissement spécifique à vocation régionale), tourisme à rationaliser et ouverture au monde méditerranéen à conforter. Autant de thèmes abordés par des programmes-catalogues dont, finalement, on ne retiendra quasiment que les traits (ou lieux) communs, les efforts consentis pour peaufiner les projets étant souvent inversement proportionnelle à la notoriété des candidats. L'offre est donc brouillée, peu consistante, peu différenciée. Globalement, elle manque de maturité. Reste le bilan : celui de la majorité sortante (laquelle devait tout juste présenter à **Calvi** son programme au lendemain du bouclage de ce numéro) et d'une mandature de gestion qui ne laisse à la suivante que quatre ans pour convaincre, ceci avec des finances défallantes. Du court pour faire du long, puisque de «développement durable» il est question, même si pour l'heure, ces mots sonnent plutôt creux.

SONDAGE OPINION WAY LA RÉACTION DES SORTANTS

La liste « **Rassembler la Corse** », conduite par **Camille de Rocca Serra**, commente ainsi le sondage **Opinion Way - le Figaro - Corse Matin - LCI - Fiducial** : « *Bien que les résultats de ce sondage ne laissent présager en rien l'issue des urnes, l'analyse que nous en faisons s'appuie sur plusieurs éléments. Tout d'abord nous avons fait un pari difficile, celui du ras-*



Camille de Rocca Serra
et Jean-Louis Milani en campagne

semblement avec une liste unique à droite alors que nous avons 5 listes de droite en 2004. Cela a provoqué quelques mécontentements, nous en avons conscience. Mais, nous restons confiants, car notre famille politique saura surmonter cette étape pour se rassembler sur l'essentiel à l'approche de l'échéance. Ensuite, ces résultats peuvent s'expliquer par le tir groupé des dix listes qui s'opposent à nous, qui ont fait usage des procédés les plus démagogiques pour tenter de mettre en pièces le bilan de la mandature. A quinze jours du premier tour de scrutin des territoriales qui détermineront le choix de société pour notre île, les Corses doivent être éclairés sur les options qui s'offrent à eux : soit confier la direction de l'institution régionale à la gauche, dont on sait qu'elle est rongée par les divisions et les ambitions démesurées de ses différentes têtes de liste. Et dont on peut douter de sa capacité à s'unir sur des bases claires ; soit mettre au centre du jeu politique les nationalistes, qu'ils soient modérés ou pas, en les faisant arbitres de la politique corse. Alors qu'ils manifestent toujours et encore dans leurs programmes la volonté constante d'éloigner notre île de la République. Qu'ils veulent réintroduire le débat sur le pouvoir législatif, en créant une nouvelle citoyenneté corse, source de xénophobie. Qu'ils proposent de façon démagogique la co-officialité de la langue dont la mise en pratique risque d'être un facteur d'exclusion. Qu'ils remettent en cause les principes fondamentaux de la propriété ; soit nous rejoindre, en refusant l'inconnu et l'aventurisme, pour travailler ensemble au développement durable de notre île. Parce que l'élection à l'Assemblée de Corse n'est pas un simple scrutin régional comme ailleurs. Nous appelons au sursaut et à la mobilisation de toute la famille libérale afin de faire triompher les valeurs d'une Corse progressiste, généreuse et solidaire. »

Pierre-Antoine Tomasi

Pour Corsica Libera

Actuellement étudiant en Master II de droit des collectivités territoriales à l'Université, Pierre-Antoine Tomasi, 22 ans, fait partie des plus jeunes candidats en lice pour le prochain scrutin territorial. À une semaine du premier tour, il revient avec l'Informateur Corse Nouvelle sur la démarche qui l'anime au sein de Corsica Libera, en évoquant notamment la campagne électorale, l'intérêt de sa formation et le projet du mouvement indépendantiste. Rencontre...

► **Pierre-Antoine Tomasi, qu'est-ce qui vous a incité à vous engager en politique ?**

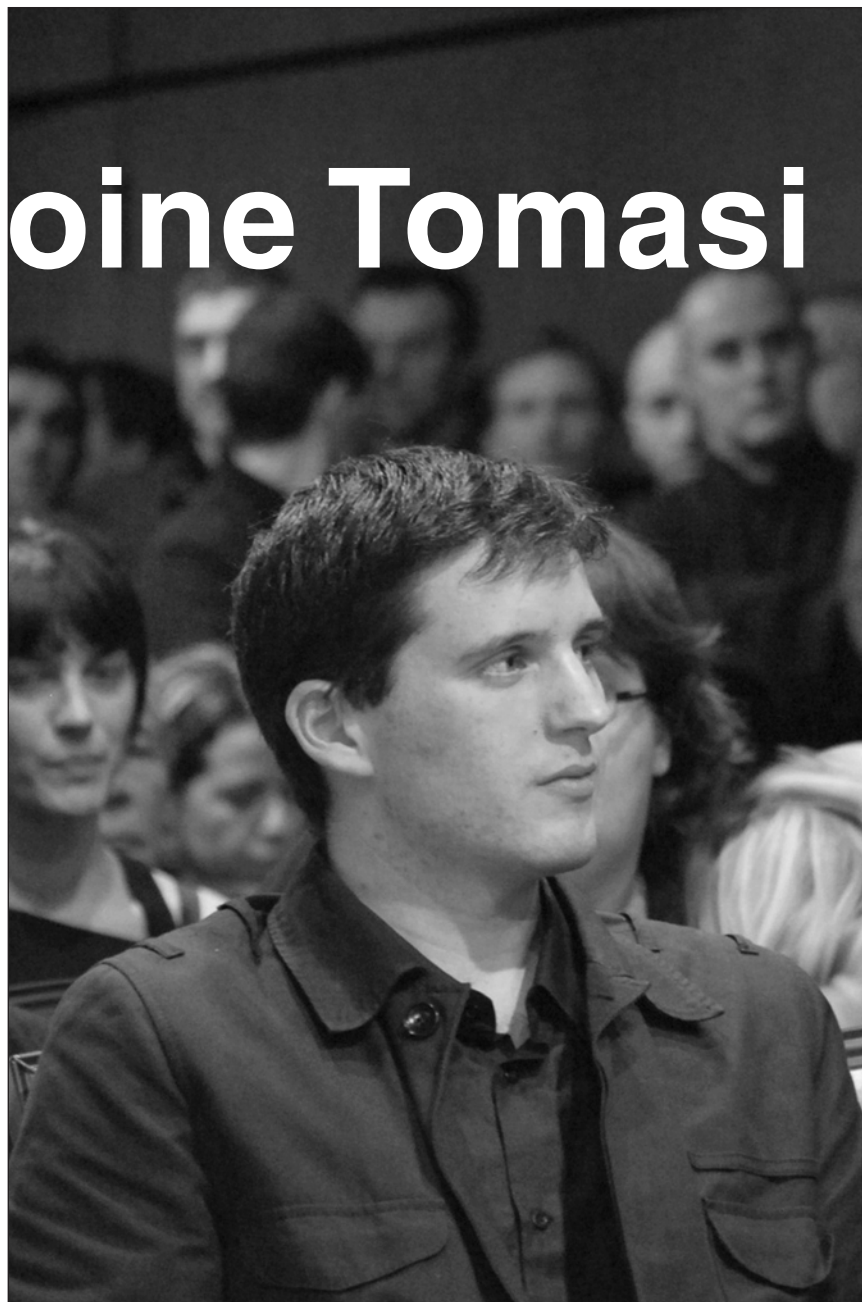
Cet engagement remonte au début des années 2000 alors que j'étais lycéen. Notamment à travers les différentes organisations de jeunes et les grandes mobilisations de l'époque, en faveur de l'officialisation de la langue corse et de son développement, la reconnaissance de A Festa di A Nazione ou encore le soutien aux prisonniers politiques. Mon action militante s'est naturellement poursuivie à Corte au sein du syndicat étudiant Ghjuventù Indipendentista. Puisque l'Université fait partie intégrante du combat pour l'émancipation de notre peuple, elle en est un outil essentiel. Par la suite, j'ai intégré les structures politiques du courant indépendantiste : Corsica Nazione d'abord puis Corsica Libera dès sa création dans le cadre d'une démarche de refondation du mouvement national qui est aujourd'hui arrivée à maturité avec le rendez-vous des territoriales. Sachant que celui-ci représente pour nous le premier test électoral d'importance.

► **Pourquoi la voie du nationalisme ?**

Parce que c'est pour moi le camp du progrès, qui défend les intérêts de chaque Corse et pas simplement de quelques uns dans la lignée d'une logique clientélaire et dynastique. En outre, la voie du nationalisme est, à mon sens, capable de mener à l'émancipation de notre île et ce, à tous les niveaux. Que cela soit sur les plans social et économique qui sont étroitement liés et qui ne doivent pas être dissociés l'un de l'autre. Sans oublier le terrain culturel et plus généralement celui de la reconnaissance des droits du peuple et de la nation corse sur sa terre.

► **Vous êtes en 13^e position sur la liste Corsica Libera en lice pour les prochaines échéances territoriales. Comment appréhendez-vous ce scrutin ?**

Nous abordons cette élection avec modestie et sérénité mais aussi avec détermination, confiants en nos capacités de franchir la barre des 7% de suffrages. Selon nous, il est d'ailleurs très clair que ce



Pierre-Antoine Tomasi aux côtés de Jean-Guy Talamoni sur une liste indépendantiste qui joue l'atout jeunesse

seuil a été mis en place afin d'écarter notre courant politique de l'Assemblée de Corse. Pour autant, nous disons que la réforme du scrutin territorial n'aura pas raison de Corsica Libera, grâce au soutien de notre peuple. Car nous le voyons bien aujourd'hui à travers les différents sondages publiés et chaque réunion de terrain, il y a une certaine constante qui apparaît : celle que la démarche et le message que nous portons sont en train de prendre force, d'avoir un écho de plus en plus considérable auprès de tous les Corses...

► **À 22 ans, vous figurez parmi les plus jeunes candidats. Que pouvez-vous apporter de neuf à la Corse ?**

D'une manière générale, on peut dire que la liste de Corsica Libera, se composant d'hommes et de femmes de divers horizons, fait preuve de dynamisme et qu'elle est résolument tournée vers l'avenir. En effet, nous comptons dans nos rangs le benjamin des élections territoriales 2010, à savoir Petru Anghjulu Antonini, âgé de 21 ans. D'autre part, Josépha Giacometti, 25 ans, occupe la quatrième place, synonyme d'éligibilité, et est donc en mesure de siéger à l'Assemblée de Corse. Pour ma part, je suis en treizième position. Nous ne sommes pas moins de dix candidats indépendantistes à avoir moins de 30 ans. Corsica Libera a conscience que la Corse ne peut se construire sans sa jeunesse, en vue de rentrer de plain-pied dans le XXI^e siècle, vers la modernité, l'émancipation et la prospérité.



Photo : Antò Stronopoli

► **En étant actuellement en formation de droit des collectivités territoriales à l'Università di Corsica, comment avez-vous concilié vos études et la campagne électorale jusqu'à présent ?**

Chaque campagne électorale demande un investissement de tous les instants. Toutefois, il est indéniable que celle liée aux élections territoriales revêt davantage d'importance. Car elle nécessite, notamment, de préparer le programme en amont, de parcourir l'île et de rencontrer l'ensemble de son peuple. Pour échanger et faire connaître nos orientations. Ce sont des journées bien remplies et, parfois, 24 heures ne suffisent pas. Malgré tout, concilier cet engagement public avec une poursuite d'études reste pour moi primordial, afin de pouvoir construire mon propre avenir professionnel. Sachant qu'à Corsica Libera, nous ne concevons pas la politique comme un métier à plein temps, ni une carrière, mais plutôt telle qu'une démarche militante totalement désintéressée et en faveur de la Corse et de l'intérêt général.

► **Peut-on dire que le choix du diplôme que vous préparez correspond à vos aspirations politiques ?**

Effectivement, ces études concernant le droit des collectivités territoriales rejoignent sur de nombreux points une réflexion politique d'ensemble sur la Corse qui est aujourd'hui une nation reléguée au rang de simple collectivité territoriale française à statut particulier. Lorsque l'on voit que dans l'Europe entière, la plupart des territoires où vivent des communautés historiques sont dotés d'une reconnaissance forte de leurs droits, soit dans le cadre du Pays auquel ils sont rattachés, soit à travers l'Union Européenne, je pense que la Corse ne pourra pas échapper à ce processus général et qu'elle aura vocation demain à rejoindre le concert des nations, en tant qu'île indépendante de Méditerranée et en tant qu'État d'Europe.

«CORSICA LIBERA A CONSCIENCE QUE LA CORSE NE PEUT SE CONSTRUIRE SANS SA JEUNESSE, EN VUE DE RENTRER DE PLAIN-PIED DANS LE XXI^E SIÈCLE, VERS LA MODERNITÉ, L'ÉMANCIPATION ET LA PROSPÉRITÉ».

► **Quel est votre sentiment quant au dernier sondage Opinion Way concernant les intentions de vote des insulaires qui vient d'être réalisé pour Corse-Matin, LCI et Le Figaro ?**

Si les sondages politiques sont à considérer comme un élément d'information à l'égard de chaque candidat et des électeurs, il convient également de savoir les prendre avec des pincettes. C'est aujourd'hui la troisième étude sur les intentions de vote des Corses qui a été publiée à l'occasion des prochaines échéances territoriales. Les derniers résultats confirment une tendance favorable pour Corsica Libera. Nous sommes, en effet, en progression et aux alentours des fameux 7% qui permettraient d'accéder au second tour. Cependant, nous restons lucides quant à la difficulté de cette élection et au fait que le défi ne peut être relevé qu'aux côtés des Corses, en espérant qu'ils feront le bon choix le 14 mars. En ce sens, une prise de conscience est nécessaire par rapport au rôle majeur de force d'opposition et de proposition que nous sommes en mesure d'avoir dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse.

► **Selon vous, qu'est-ce qui peut faire la différence aux yeux des électeurs pour que Corsica Libera obtienne davantage de suffrages le jour J que d'intentions de vote deux semaines en amont ?**

Incontestablement, la rectitude de notre combat politique, à travers la fidélité de Corsica Libera aux fondamentaux du nationalisme. Cette constance ne saurait connaître ni reniement, ni compromission avec

des forces clanistes que certains nous présentent comme progressistes. Car nous ne classons pas Paul Giacobbi, Camille de Rocca Serra ou Émile Zuccarelli dans le camp du progrès. D'autre part, à ce jour, dans une campagne électorale où l'on ne parle que de places et de tactiques, force est de constater que Corsica Libera est la seule structure à avoir un projet. Nous avons mis un an et demi pour le réaliser et une semaine seulement afin de constituer notre liste. Selon nous, les intérêts des Corses ne résident pas dans la Pulitichella. D'ailleurs, il est facile de la dénoncer mais c'est bien mieux de la combattre, en faisant suivre les paroles d'actes et d'effets. Nous avons travaillé en ce sens par le biais de notre projet symboliquement intitulé « Corsica 21 ». Celui-ci se décline en dix mesures d'urgence qui feront l'objet de motions déposées à l'Assemblée de Corse dès le lendemain de l'élection. Autant de propositions concrètes qui animent notre démarche en faveur d'une Corse meilleure pour tous.

► **Quelles sont les grands axes du programme de Corsica Libera ?**

Ils s'articulent autour de thématiques qui intéressent notre peuple au premier chef. Sur le plan du foncier, de l'emploi, du statut de la langue corse ou encore du rapprochement des prisonniers politiques en prélude à leur libération. Un volet traite également de l'accès au crédit à travers la création de trois organismes spécifiques. Il s'agit en l'occurrence d'un établissement de micro-crédit, d'une banque de coopération et d'une banque de développement. Car on sait que



L'ITW DE **PIERRE-ANTOINE TOMASI** / PAR ROLAND FRIAS

nalistes, sous l'appellation « A Scelta Patriottica ». Il s'agissait de s'unir pour ne constituer qu'une seule et même liste à l'horizon des échéances territoriales, eu égard à ce que nous représentons aujourd'hui, toutes organisations confondues, au sein de l'opinion, et de notre capacité électorale annoncée, par le biais notamment des récents sondages qui créditent de plus de 20% des votes le mouvement national. Nous pensions qu'il y avait là une occasion historique d'accéder au pouvoir et ce, avec une forte majorité. Le 8 décembre, jour d'A Festa di A Nazione, nous avons invité à Corte l'ensemble des forces politiques nationalistes. I Verdi Corsi, Paul-Jo Caïtucoli, Alain Mosconi sont venus et ont accepté notre proposition. Le PNC et A Chjama l'ont, pour leur part, refusée, alors qu'Inseme per a Corsica nous posait deux questions qui conditionnaient un rapprochement dès le premier tour. D'une part, au sujet de la nature du soutien que nous apportons à la lutte clandestine et, d'autre part, sur notre façon d'appréhender un éventuel accès aux responsabilités aux côtés des partis politiques dits tradition-

« NOUS VOYONS BIEN AUJOURD'HUI QU'À TRAVERS LES DIFFÉRENTS SONDAGES PUBLIÉS ET CHAQUE RÉUNION DE TERRAIN, IL Y A UNE CERTAINE CONSTANTE QUI APPARAÎT : CELLE QUE LA DÉMARCHE ET LE MESSAGE QUE NOUS PORTONS SONT EN TRAIN DE PRENDRE FORCE, D'AVOIR UN ÉCHO DE PLUS EN PLUS CONSIDÉRABLE AUPRÈS DE TOUS LES CORSES... ».

l'épargne en Corse est considérable et s'élève à ce jour à dix milliards d'euros. Celle-ci devrait donc engendrer cinquante milliards d'euros d'encours en faveur des ménages et des entreprises. Une somme considérable qui est, pour l'heure, en quelque sorte détournée par les structures bancaires de l'île. Nous pensons que l'Assemblée de Corse doit s'emparer de la question et déployer ce projet qui ne surendettera pas davantage les consommateurs, en s'inscrivant pleinement dans le sens d'un essor territorial. Parmi les autres points essentiels de la démarche de Corsica Libera, la défense, d'un point de vue social, de la notion de corsisation des emplois et de corsophonisation. C'est-à-dire que la langue corse doit avoir un statut officiel et jouer un vrai rôle au niveau de la vie professionnelle des insulaires. En ce qui concerne la citoyenneté corse, nos propositions prévoient, pour les Corses, *via* la base de dix ans de résidence, un accès prioritaire à l'emploi, à la propriété et à l'inscription aux listes électorales. Comme cela existe déjà au sein même du droit français à l'instar de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie, ou en droit européen avec l'exemple, notamment, des Îles Aland. Cette mesure est aujourd'hui la seule proposition sérieuse afin de lutter contre la spéculation et revenir à un niveau raisonnable des prix de l'immobilier. Enfin, il convient de préciser que nous sommes les seuls, durant cette campagne électorale, à dénoncer la mainmise de groupes multinationaux tels que Veolia sur l'ensemble de nos secteurs d'activité stratégiques : eau, transport, déchets... Aussi, nous n'acceptons pas la politique de la grande distribution et des prix prohibitifs qu'elle pratique. Et à ce titre, nous avons formulé diverses mesures qui constituent des axes majeurs de notre programme.

► **L'union Corsica Libera/Femu a Corsica au second tour est-elle toujours d'actualité ?**

Je pense que l'information a largement été traitée par voie de presse. Rappelons néanmoins que Corsica Libera a fait ces derniers mois une offre très claire à l'ensemble des forces natio-

nels. Nous avons répondu dans le respect et la fidélité qui caractérisent notre organisation. Selon nous, ces questions ne sauraient constituer un préalable à une démarche commune du mouvement national. Et malgré le refus des deux branches qui forment à présent Femu a Corsica, nous demeurons prêts à participer à un accord politique global comme cela avait été réalisé lors du processus de Matignon. À l'heure qu'il est, notre offre tient toujours et est encore sur la table. Cependant, la balle est dans le camp des autonomistes. En tout état de cause, que ce soit au second tour ou après l'élection, Corsica Libera continuera à porter le message qui est le sien...

www.reveintense.fr



OUVERTURE

RN 193 Rond Point de Ceppe
20620 BIGUGLIA
04 95 54 04 41



TEMPUR
MATELAS ET OREILLERS D'ALLEGEMENT DE LA PRESSION

15

Maître Pierre CALANDRA

Avocat - Conseil Fiscal
241, Avenue du Prado - 13008 Marseille

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 01/01/2010, a été constituée une Société Civile de Moyens, ayant pour :

Dénomination : Société Civile de Moyens des Docteurs PINELLI ET FRANCHI

Capital : Mille euros

Siège social : 1, rue Conventionnel Salicetti, 20200 Bastia

Durée : Cinquante années à compter de l'immatriculation au RCS

Objet : Faciliter les activités professionnelles des associés mais sans pouvoir par elle-même exercer la profession de Médecins Gynécologues qu'ils exercent. Acquérir, louer, vendre, échanger tous immeubles installations et appareillages nécessaires, à l'exercice de la profession, engager tout personnel.

Gérance : Messieurs Laurent, Roch, André Pinelli, demeurant à 20200 Bastia, 15, Boulevard Général de Gaulle, et Fabrice Jean Franchi, demeurant, 8, Allée des Mimosas, Cité Comte, 20200 Bastia

Immatriculation : Au RCS de Bastia
Cession de parts - Agrément : L'agrément par les associés des cessions à des personnes non associé doit être exprimé à l'unanimité

Pour avis et mention,
Les gérants.

14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Belgodère du 18 février 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : L'ALIVI DI L'OSARI

Siège social : Belgodère (Corse) L'Alivi di L'Osari

Objet : Location de résidence meublée

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2000 euros

Gérance : Madame Roseline Canioni, demeurant Belgodère (Corse) L'Alivi di L'Osari

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis, Le représentant légal.

16

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : CAFETERIA ITALIA

Siège : 2 et 4, rue Gabriel Péri, 20200 Bastia

Objet : Cafétéria, sel service, petite restauration, pizzeria, salon de thé, boulangerie, pâtisserie, chocolatier, glacier, traiteur, cuisine centrale, plats à emporter et livraisons à domicile

Durée : 99 années

Capital : 8000 euros

Gérance : Catone Michèle, demeurant Résidence Bertrant, Bât. D, Quartier Toga, 20200 Ville di Pietrabugno

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09.12.2009, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI C.C.A

Objet : Acquisition, location de biens immobiliers

Siège : Lot 48, Les Hespérides, Arena, 20215 Vescovato

Capital : 1000 euros

Durée : 99 ans

Gérance : M. Ciccoli Frédéric, demeurant, Lot 48, Les Hespérides Arena, 20215 Vescovato

Immatriculation : Au RCS de Bastia

51

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 25 janvier 2010, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : FARESS

Siège : Ajaccio 20000 (Corse), Les Jardins de l'Empereur, Immeuble Le Joseph Bât. D

Objet : L'exploitation d'un fonds de fabrication, vente de produits alimentaires à base de farine (boulangerie pâtisserie)

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 7500 euros

Gérance : Monsieur Aziz Faress, demeurant à Pila Canale 20123 (Corse), Quartier de l'Eglise
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis, le représentant légal.

71

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio (20), du 23 février 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : G-M-C

Siège : Centre Commercial U Paese, Lieu-dit Veta, Grosseto, 20166 Porticcio

Objet : En France et à l'étranger :

Toutes activités de point chaud, dépôt de pain, glacier, sandwicherie, laverie ;

- Toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

- La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, ou association en participation ou groupement d'intérêts économique ou de location gérance.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 3000 euros

Gérance : Monsieur Guillaume Neri, demeurant Agosta Plage, 20166 Porticcio

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio (20)

Pour avis, le représentant légal.

30

DILUNA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège : Lieu-dit Fiuminale

Sainte Lucie de Mercurio - 20250 Corte

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Corte, du 05 février 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : DILUNA

Siège : Lieu-dit Fiuminale, Sainte Lucie de Mercurio, 20250 Corte

Objet : L'exploitation, la gestion ou l'administration de tout établissement ayant pour activité la restauration, grande, classique ou rapide, et l'hôtellerie, par acquisition, création ou location-gérance.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Gérance : Madame Christel Guegan,

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

53

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution :

Forme : EURL

Dénomination : STUDIO ARTE PIU+

Siège : Chez Mme Paolasso Carine, a Fuata Sotana 20167 Afa

Objet : Vente de carrelages, pierres, sanitaires...

Capital : 8000 euros

Durée : 99 ans

RCS : Ajaccio

Gérance : Mme Paolasso Carine demeurant à Fuata Sotana 20167 Afa

33

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à Saint Florent, du 01.02.2010, il a été constitué une Société Civile Immobilière de Construction Vente, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAINT JEAN

Siège : (c/Noël Multari), Les Chênes Verts, 20217 Saint-Florent

Objet : L'acquisition d'un terrain sis à SAINT-FLORENT, Parcelle 20, section AI, contenance 3347m² et les droits à construire afférents.

La construction (après démolition éventuelle de bâtiments existants) et l'aménagement d'immeubles à usage d'habitation professionnel ou commercial et annexes et dépendances s'y rattachant. La vente en totalité ou par fractions avant ou après achèvement des constructions ainsi édifiées.

La location des lots en stock en l'attente de leur vente, la location d'immeubles ou fraction d'immeuble en immobilisation dès lors que celle-ci reste accessoire à la vente et toutes opérations se rattachant à l'objet pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de l'activité sociale.

Durée : 30 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital : Mille (1000), euros numéraire

Gérant : Noël Multari, demeurant Les Chênes Verts, 20217 Saint-Florent

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, la gérance.

24

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bastia du 25 février 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : MERO

Capital : 100 euros divisé en 100 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés en rémunération de leurs apports en numéraire

Siège : 19, Bis Villa Jean Louis, Lieu-dit Santo, 20200 Ville di Pietrabugno

Objet : Le conseil en matière commerciale au titre de toute implantation ou extension d'entreprise, toute étude de marché, prospection commerciale, assistance et représentation auprès de toutes administrations et organismes aux fins d'obtenir les autorisations nécessaires à l'exercice de l'activité de ses clients ;

* Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, à l'un des objets spécifiés ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS

Gérance : Monsieur Robert Poletti, demeurant, 19, bis Villa Jean Louis, Lieu-dit Santo, 20200 Ville di Pietrabugno, a été nommé gérant pour une durée illimitée

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,

26

**SARL GRAND SUD
IMMOBILIER 2B2A**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24.02.2010, fait à Bastia, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : GRAND SUD IMMOBILIER 2B2A

Siège : 7, Boulevard Auguste Gaudin, 20200 Bastia

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger, l'activité d'une agence immobilière et plus particulièrement toutes transactions, la gestion de biens immobiliers, les expertises et les estimations immobilières ;

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participations dans toutes sociétés

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 3000 euros entièrement libéré

Gérance : Mademoiselle Antonini Alexandra, Jeannine, Marie, associée, née le 30.09.1974 à Ajaccio (Corse du Sud), demeurant Lotissement Roselli, Borgo, Revenco, 20290 Borgo, de nationalité française, est nommée gérante pour une durée illimitée

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, la gérance.



08

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A

FOURNITURES

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : direction des routes de Corse du Sud

22 cours Grandval B.P. 215

20187 Ajaccio

Tél. : 04-95-51-66-83 - Télécopieur : 04-95-70-38-28

courriel : jean-luc.millo@ct-corse.fr

adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : fourniture, Transport et Livraison d'ensembles de signalisation verticale sur les RN de Corse du Sud.

Type de marché de fournitures : achat.

CPV - Objet principal : 34992200.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Il s'agit de fourniture, transport et livraison d'ensembles de signalisation verticale sur les RN de Corse du Sud Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Prestations divisées en lots : non.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 1.e.r juin 2010.

Cautionnement et garanties exigés : chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5% dans les conditions prévues aux articles 101,102 et 103 du Code des Marchés Publics. La retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues à l'article 102 du Code des Marchés Publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : les prestations seront financées sur les crédits d'investissement et de fonctionnement de la Collectivité Territoriale de Corse - chapitre 908 - article 2315 et - chapitre 938 - article 61523.

Les prix sont révisables.

Les délais de mandatement des acomptes et du solde sont fixés à 35 jours

Paiement par virement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : entreprise générale ou entreprises groupées solidaires.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : les candidatures non admises sont les candidatures qui ne sont pas recevables en application des 43 et 44 du code des marchés publics

- pour le candidat : Une lettre de candidature (modèle DC 4, mise à jour Avril 2007) disponible gratuitement sur le site internet :

http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés-dc/DC_4.rtf

- pour le candidat ainsi que ses éventuels co-traitants et sous-traitants :

La déclaration du candidat : La déclaration du candidat : (modèle Dc5 disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics :)

- si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du Cmp). Il est toutefois recommandé aux entreprises de four-

nir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC 7).

- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : moyens en personnels et en matériels dont dispose le candidat pour réaliser les prestations.

Certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix : 60 %;

- valeur technique : 20 %;

- délais de livraison : 20 %.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 29 mars 2010, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 10-DR2A-02.

Renseignements complémentaires : procédure de consultation utilisée:

Procédure adaptée en application de l'article 26-II-2 du CMP.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : service du courrier, 22 cours Grandval B.P. 215 20187 Ajaccio Cedex 1.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction Générale des Services Techniques

Direction des Routes de Corse du Sud.

Correspondant : jean-luc millo, 22 cours Grandval B.P. 215

20187 Ajaccio Cedex 1

Tél : 04-95-51-66-83 - Télécopieur : 04-95-70-38-28

courriel : jean-luc.millo@ct-corse.fr

adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction Générale des Services Techniques

Direction des Routes de Corse du Sud.

Correspondant : jean-luc millo, 22 cours Grandval B.P. 215

20187 Ajaccio Cedex 1

Tél : 04-95-51-66-83 - Télécopieur : 04-95-70-38-28

courriel : jean-luc.millo@ct-corse.fr

adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex 1.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement à l'amiable des Litiges bd Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision.

- référé pré-contractuel effectué avant la conclusion du marché (art L.551.1 du Code de Justice Administrative).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse

Service des Affaires Juridiques

22 cours Grandval B.P. 215

20187 Ajaccio Cedex 1.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Eléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10-DR2A-02

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse

D.G.S.T. Direction des Routes de Corse du Sud

22 cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1

Classification des produits :

* Services d'administration publique

41

"GOLFE FRUIT"

SARL au capital de 800 euros

Siège : Hameau Carcopino

20167 Sarrola-Carcopino (Corse)

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Sarrola-Carcopino, du 17/02/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SARL

Dénomination : GOLFE FRUIT

Siège : Hameau Carcopino, 20167 Sarrola-Carcopino

Objet : Vente en gros, demi-gros, et détail de fruits et légumes

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 800 euros

Gérance : Sylvain Mathieu Carcopino, demeurant Hameau Carcopino, 20167 Sarrola-Carcopino

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis,
Le représentant légal.

70

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour

Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées

Spécialiste en Droit Fiscal,

Droit Commercial, Droit des Sociétés

Port de Plaisance de Toga - Bât. A2

20200 Bastia

Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

VALÉRY-PIETRUCCHI

Société en Nom Collectif

Au capital de 1000,00 euros

Siège : Gare SNCF-CFC - 20200 Bastia

513 449 546 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 26 février 2010, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Mme Geneviève Valéry, avec effet au 26/02/2010 et a nommé en qualité de gérant Monsieur Pierre François Pietruci, demeurant, Résidence Le Grand Large, Bâtiment A, 20200 Ville de Pietrabugno.

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,
La gérance.

28

RESILIATION DE LOCATION-GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de pizzeria, snack, débit de boissons IV ème catégorie, préparation de plats cuisinés à emporter sis et exploité Port de Plaisance de Toga, 20200 Bastia, consentie par acte sous seing privé en date à Bastia du 4 octobre 2001, enregistré le 5 octobre 2001 à Bastia, bordereau 340/5.

Entre la Société LE BOUNTY, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7774,90 euros, dont le siège social est à Bastia (20600), Zone Industrielle de Furiani, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 391 348 950 (93 B 135) et Monsieur Mandrichi Laurent, demeurant à Bastia (20200), Le Provence, Rue Impératrice Eugénie, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 439 662 099, A pris fin à la date du 28/02/2010

Pour avis,
Le représentant légal.

20

CABINET

MEDORI & ASSOCIES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 30.000,00 euros

Siège : Chemin de Furcone

Les Jardins de Toga

20200 Bastia

RCS Bastia : N°501 455 836

Aux termes d'une assemblée extraordinaire en date du 25 février 2010, les associés ont désigné en qualité de co-gérants : M. Jean-Luc Medori, demeurant, 1, Allée des Oliviers, Cité Comte, 20200 Ville di Pietrabugno, M. Mathieu Simonneti-Malaspina, demeurant Résidence de Montesoro, Bât. 19, 20600 Bastia et M. Dominique Mouries-Memmi, demeurant 29, rue César Campinchi, 20200 Bastia, et ce à compter du 1er janvier 2010.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,
M. Jean-Luc MEDORI.
Co-gérant.

03

Etude de Maîtres

Jean-Louis BRIDOUX,
Jean-Louis BARROIS,
Nathalie LOOCK,
et Michaël DANJOU,

Notaires associés à LILLE (Nord),
 95/97, rue de l'Hôpital Militaire.

Acte du 27 janvier 2010, constitution pour 99 ans d'une société civile immobilière dénommée **LAMNYS**, siège CORBARA (20220) lieudit Luratinca Limite Marine de Diva, capital 10.000 euros. Apports en numéraire. **Objet** : acquisition, administration, exploitation de tous immeubles bâtis ou non et toutes opérations civiles pouvant s'y rattacher.

Gérants : Monsieur Eric LAMBERT de ROUVROIT, et Madame Anne DE NYS épouse LAMBERT de ROUVROIT, demeurant ensemble à BRAINE LE CHATEAU (Belgique) 66 rue Notre Dame Au Bois, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, **Clause relatives aux cessions** : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des descendants d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés
Immatriculation au RCS de BASTIA.

Pour avis
 Le Notaire.

01

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 25/02/2010,

- Monsieur Didier Eugène Edmond Antoine HITER, né le 16 mars 1970 à HAYANGE (57), de nationalité française, demeurant Immeuble San Francesco, Bât B2, Avenue Santa Maria 20260 CALVI, célibataire majeur,

A VENDU A :

- La Société "L'AIR DU TEMPS", SARL au capital de Mille euros, dont le siège social est 15 B Rue Napoléon 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 515 098 044, représentée par sa gérante Mme Marie-Laure MASSA, Un fonds de commerce de «vente de bijoux fantaisies et accessoires de mode», sis 74, Rue Fesch 20000 Ajaccio. Moyennant un prix de Quatre Vingt Dix Mille (90.000) euros, L'entrée en jouissance a été fixée au 23/02/2010.

Les oppositions éventuelles seront adressées, au cabinet de Maître Patrick MARCIALIS, Avocat, domicilié 2, Rue François Pietri, Résidence Prince Impérial 20090 Ajaccio

Pour insertion,

10

SCI U CASTELLU

Société Civile Immobilière
 Au capital de 300,00 euros
 Siège : Immeuble Le Chambord
 Entrée Nord - Lupino - 20600 Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/02/2010, il a été décidé de transférer le siège social à Route Impériale, Lieu-dit San Lorenzo, 20620 Biguglia.

L'article quatre des statuts a été modifié en conséquence.
 Modifications intervenues dans les mentions publiées :

*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé : Immeuble Le Chambord, Entrée Nord, Lupino, 20600 Bastia

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé Route Impériale, Lieu-dit San Lorenzo, 20620 Biguglia

Pour avis,

04

Société : SARL**ALTUS COURTAGE,**

Capital de 10.000,00 Euros
 Siret : 490 683 760 Ajaccio
Gérant : Jean René Santoni

**CHANGEMENT
DE SIÈGE SOCIALE**

Ancienne adresse : 5 boulevard SAMPIERO 20000 Ajaccio
Nouvelle adresse : Espace Finance, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio

05

Société : Altus conseil

Capital 20.000 euros
 siret : 507 880 821 Ajaccio
Gérant : Jean René Santoni

**CHANGEMENT
DE SIÈGE SOCIALE**

Ancienne adresse : Cours prince Impérial, 20000 Ajaccio
Nouvelle adresse : Espace Finance, Route de Mezzavia 20090 Ajaccio

55

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto Vecchio du 19/02/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée,

Dénomination sociale : HOME TRAITTEUR,

Siège social : Lieu dit Gialla 20137 PORTO VECCHIO,

Objet social : Traiteur, prestations à domicile,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 5.000 euros,

Gérance : Monsieur Cyrille JACQUEMOND, demeurant Résidence A Murella, Bât A, Appartement 11, 20137 PORTO VECCHIO, assure la gérance.

Immatriculation de la Société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

13

CRÊPE D'OR SARL

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7622,45 euros
 Siège : 3, Place Paoli
 20220 Ile-Rousse
 RCS Bastia n°394 093 140

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2006 et suite à la démission de Monsieur Mattei Jean-Claude, co-gérant, demeurant Résidence l'Alivi, Bd de Fogata, 20220 Ile-Rousse, Monsieur Mattei Jean-Paul, demeurant Place Paoli, 20220 Ile-Rousse, devient gérant unique à compter du 1er janvier 2007.

Pour avis,

34

FX Immobilier

Société Civile Immobilière
 Au capital de 500 euros
 Siège : Lieu-dit La Confinia
 ZAC La Confinia - 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 10/02/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : FX Immobilier

Siège : Lieu-dit La Confinia, ZAC La Confinia, 20090 Ajaccio

Objet : L'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur François Xavier Bagni, demeurant Lieu-dit Favale, 20129 Bastelicaccia

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas et accordé par le gérant

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

40

"FRESI"

SARL au capital de 2000 euros
 Siège : Relais de Mezzavia
 RN 194 - 20167 Mezzavia (Corse)
 509831186 RCS Ajaccio

La location gérance du fonds de commerce de station-service à la marque TOTAL exploité à Mezzavia (20167), sous l'enseigne "Station TOTAL MEZZAVIA", qui avait été consentie suivant acte SSP en date à Ajaccio du 30/12/2008 par M. Jean Paul Poggioli, à la Société FRESI SARL, dont le siège social est situé Relais de Mezzavia, RN 194, 20167 Mezzavia, a pris fin le 31/12/2009.

Pour avis,
 Le représentant légal.

46

**Maître Claire
DAUDIN-BRANDIZI**

Avocat au Barreau d'Aix en Provence
 Cabinet Secondaire : Zone d'Activités
 RN 198 - 20213 Folelli

Par AGE en date du 1er décembre 2009, les associés de la Société DOMINO'S CAFE SARL, au capital de 7600 euros, dont le siège est à San Nicolao (20230) Moriani Plage, (451 339 964 RCS Bastia), ont décidé de modifier la dénomination sociale, qui s'énoncera désormais "L'ICONE CAFÉ", et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

17

**SARL GRIMALDI
CHOCOLATIER**

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 8000,00 euros
 Siège : 1, rue Abbatucci
 20200 Bastia
 B 433 907 177

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er février 2010, il résulte d'une part que :

Le siège social a été transféré **15, Cours Paoli, 20250 Corte** à compter du 1er février 2010.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

Siège : 1, Cours Abbatucci, 20200 Bastia

*** Nouvelle mention :**

Siège : 15, Cours Paoli, 20250 Corte

Et d'autre part que :

Mme Raffalli Martine, demeurant Résidence Impériale, Rue du Colonel Feracci, 20250 Corte, a été nommée gérante en remplacement de Monsieur Grimaldi Jean, demeurant, 15, Cours Paoli, 20250 Corte, en raison de la démission à compter du 1er février 2010.

Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis,

18

**DEBUT DE LOCATION
GÉRANCE**

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 17 février 2010 :

Monsieur Grimaldi Jean, demeurant Résidence Impériale, Rue du Colonel Feracci, 20250 Corte.

A donné en location gérance à :

La SARL GRIMALDI CHOCOLATIER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 433 907 177 RCS Bastia, dont le siège social est situé : 1, rue Abbatucci, 20200 Bastia.

Un fonds de commerce de : Pâtisserie, confiserie, salon de thé, licence 1ère catégorie, traiteur.

Sis, 15, Cours Paoli, 20250 Corte, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 344 634 175 RCS Bastia, à compter rétroactivement du 1er janvier 2010 pour une durée de deux ans.

Pour insertion,

19

SOFIRAL

Société d'Avocats
 Résidence Mattéa
 Route de la Mer - 20213 Folelli
 Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

RECTIFICATIF

Dans la publication parue dans le journal du 19 février 2010 n°6302, concernant l'apport du fonds de commerce de Monsieur Paul PIREDDA à la Société PRECOJO BÂTIMENT.

Il fallait lire : Monsieur Paul PIREDDA, est immatriculé au Répertoire des Métiers d'Ajaccio sous le n°342651023.

Au lieu de : Monsieur Paul PIREDDA, est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n°342651023.

21

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale n°69, parue dans le présent journal du 11 février 2010, concernant la Société ISOLA HÔTEL S.A.S (304 057 235 RCS Bastia).

Il fallait lire :

Président du Conseil de Surveillance :

* Monsieur Daniel Frasali

Au lieu de :

Président du Conseil de Surveillance : Monsieur Pierre Paul Frasali.

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
 L'Information Légale sur les Entreprises.
 GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Département de publication : 20A

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Zonza

Correspondant : Monsieur le maire, Mairie annexe

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Tél : 0495715378 - Fax : 0495714918

courriel : comunedezonza@orange.fr

adresse internet : http://www.e-marchespublics.com

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Construction de 7 logements sociaux en accession à la propriété

Type de marché de travaux :

exécution

CPV :

• **Objet principal :** 45210000

Lieu d'exécution :

Taglio-rosso, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

L'avis implique un marché public.

Des variantes seront-elles prises en compte: non.

Prestation divisée en lot : oui

• Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Durée du marché ou délai d'exécution :

en 12 mois à compter de la notification du marché

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

• **Situation juridique - références requises :** Le candidat ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément à l'article 43 du code des marchés publics

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure :

Procédure adaptée

Date limite de réception des offres :

26/03/2010 12:00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MPA/ZONZA-10/04

Date d'envoi du présent avis à la publication :

01/03/2010

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

Nom de l'organisme : Paul milon,

Correspondant : Bp 47, 20110 Propriano

Tél : 0495760674 - Fax : 0495761116

courriel : paul.milon@wanadoo.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Nom de l'organisme : Commune de Zonza

Correspondant :

Monsieur le maire, Mairie annexe

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Tél : 0495714016 - Fax : 0495714918

courriel : comunedezonza@orange.fr

adresse internet : http://www.e-marchespublics.com

Renseignements relatifs aux lots :

• **Lot 1 :** terrassement - v.r.d.

Plate forme des constructions, des voies de circulation

tranchées pour réseaux

Remblaiements

• **C.P.V. - Objet principal :** 45112000

• **Lot 2 :** maçonnerie - béton armé

Ouvrage de fondations, d'infrastructures et de structure en béton armé

Maçonnerie de petits éléments

• **C.P.V. - Objet principal :** 45262500

• **Lot 3 :** étanchéité

Toitures béton non circulables

• **C.P.V. - Objet principal :** 39812500

• **Lot 4 :** menuiseries extérieures pvc, serrurerie

ouvrages de menuiserie en pvc, volets roulants, portails de garages, serrurerie y afférant

• **C.P.V. - Objet principal :** 45421150

• **Lot 5 :** ouvrages en plaques de plâtre - faux-plafonds - menuiseries intérieurs bois - peinture

cloisons en plaque de plâtre, doublage en BA13, faux-plafonds en plaque de plâtre sur rails (ou plâtre lisse)

huissières de porte courante, portes intérieures, placard

enduit plâtre lisse ou plaque de plâtre

• **C.P.V. - Objet principal :** 45324000

Objets supplémentaires : 45421150 44111400

• **Lot 6 :** revêtements de sols carrelés, faïences

Isolation thermique, chape de finition, sols en carrelage grés cérame pose scellée, revêtement faïencé, pose collée

• **C.P.V. - Objet principal :** 45431000

• **Lot 7 :** plomberie, sanitaires, extincteurs

alimentation des bâtiments en EF, en EC

fournitures et pose de sanitaires

• **C.P.V. - Objet principal :** 45332000

• **Lot 8 :** électricité - courants faibles

équipement général et des logements

• **C.P.V. - Objet principal :** 09310000

• **Lot 9 :** revêtements extérieurs de façades (enduit et bois)

enduit extérieur monocouche

ouvrages de bardage bois

• **C.P.V. - Objet principal :** 44113810

• **Lot 10 :** génie climatique

Base : fourniture, pose et mise en service système de VMC hygroréglable type B

fourniture, pose et mise en service chauffe-eau solaire individuel

Option : chauffage thermodynamique, chauffage statique

• **C.P.V. - Objet principal :** 09321000

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Sarrola-Carcopino, en date du 28 février 2010, enregistré à Ajaccio, le 1er mars 2010, bordereau n°2010/147, case n°6, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : ATRIUM 2A

Siège : Lotissement Pernicaggio, Route de Caldaniccia, Sarrola-Carcopino, 20167, Mezzavia

Objet : L'exploitation sous toutes ses formes de tous fonds de commerce de café, restaurant, traiteur, salon de thé, vente à emporter et d'hôtellerie

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5000 euros composé de 500 parts sociales de 10 euros chacune

Apports en numéraire : 5000 euros libéré du 1/5ème à la constitution

Gérance : M. Galeazzi Jacky, demeurant à Ajaccio, rue Borgomano, Résidence des Golfes, nommé pour une durée illimitée

Cession de parts sociales : Consentement des 3/4 des associés conformément aux dispositions statutaires

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis,

SCI PRUNELIA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1524,49 euros

Siège : Résidence Montebello

Bâtiment D - Quartier Annonciade

20200 Bastia

423 093 913 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2010, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 1er mars 2010 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Mme Evelyne Garcin, demeurant Résidence Montebello, Bâtiment D, Quartier de l'Annonciade, 20200 Bastia, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence Montebello, Bâtiment D, Quartier de l'Annonciade, 20200 Bastia, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. Mention sera faite au : RCS Bastia

Pour avis,

GROUPEMENT D'INTERÊT ECONOMIQUE "PORTO VECCHIO LEVAGE"

Groupeement d'intérêt économique en liquidation

Siège de la liquidation : Route de l'Ospedale

20137 Porto-Vecchio

R.C.S. Ajaccio C 490 825 957

Suivant délibération de l'assemblée

générale extraordinaire du 15 janvier

2010, les membres du groupeement ont

décidé la dissolution anticipée du groupeement à compter du 15 janvier 2010 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale nomme en qualité de Liquidateur du groupeement, pour la

durée de la liquidation, M. Frédéric

TABERNER, demeurant à PORTO

VECCHIO (20137), Marina, La Sauvage,

Rue du Commandant Quilici, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à

PORTO VECCHIO (20137), Route de l'Ospedale. C'est à cette adresse que la

correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Dépôt : R.C.S Ajaccio

Pour avis, le Liquidateur,

A.S.C.O.R.E CONSULTANTS

3, Avenue Colonel Colonna d'Ornano

BP 210 - 20179 Ajaccio Cedex 01

Réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 23/12/2009, les associés de la SARL A.S.C.O.R.E CONSULTANTS, ont décidé à la suite de l'agrément en qualité d'associé de Monsieur Jean-Pierre TESTORI, de porter le capital de la société à 9750 euros par la création de 30 nouvelles actions à leur valeur nominale, à compter du 01/01/2010 et de la mise à jour des statuts suite à l'adoption des résolutions.

Pour avis, le gérant.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue le 21 août 2009, journal n°6278, concernant l'EURL Placo Balagne. Une erreur doit être rectifiée. **Lire : Dénomination à retenir : * PLAQU'ISOLA**
Dénomination à annuler : * PLACO BALAGNE.

RECTIFICATIF

Dans l'intitulé de l'annonce n°6302, du 19 février 2010. **Il convenait de lire :** "SOCIÉTÉ DU PORT DE CAVALLLO", Société Anonyme au capital de 617.067 euros".
Et non : "SA PORT DE CAVALLLO".

**ABONNEZ-VOUS A
"L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE"
6 MOIS = 32 euros - 1 AN = 42 euros**

MUFRAGGI MATERIAUX

SAS au capital de 10.000 euros
Porté à 2.441.000 euros
Siège social : Lieu dit Farone,
Zone Industrielle de Baléone, RN 194
20167 Afa
RCS Ajaccio 515 045 607

**AVIS DE SCISSION
ET D'AUGMENTATION
DE CAPITAL**

Suivant acte sous seing privé en date du 22/12/2009 et du 25/01/2010, la société "MUFRAGGI", SARL au capital de 1.700.000 euros, dont le siège social est RN 194 20167 AFA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 409 861 895, a fait apport-scission, à la société "MUFRAGGI MATERIAUX" de la totalité de son actif évalué à 4.249.600 euros, à charge par la société "MUFRAGGI MATERIAUX" de payer la totalité de son passif évalué à 1.761.854 euros. L'actif net apporté s'élève donc à 2.487.746 euros.

Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes sociaux arrêtés au 30/09/2009. Il a été prévu que toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la société "MUFRAGGI" entre cette date et celle de la réalisation définitive de la scission seraient considérées comme faites pour le compte de la société "MUFRAGGI MATERIAUX". En rémunération de l'apport-scission, la société « MUFRAGGI MATERIAUX » a augmenté son capital de 2.431.000 euros par l'émission de 243.100 actions nouvelles de 10 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société "MUFRAGGI" à raison de 22 actions de la société "MUFRAGGI MATERIAUX" contre une part sociale de la société "MUFRAGGI". La prime de scission s'élève globalement à 56.746 euros.

Des termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société "MUFRAGGI MATERIAUX" en date du 01/03/2010 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société "MUFRAGGI" en date du 01/03/2010, Il résulte que le projet d'apport-scission a été approuvé, que la scission est devenue définitive le 1er mars 2010 et que la société "MUFRAGGI MATERIAUX" a la jouissance des biens depuis la date du 1er octobre 2009. Les articles 6 et 7 des statuts relatifs au capital social et aux actions ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**Ancienne mention :**

"Le capital social est fixé Dix Mille euros (10.000 euros).
Il est divisé en 1000 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées."

Nouvelle mention :

"Le capital social est fixé à deux millions, quatre cent quarante et un mille euros (2.441.000 euros). Il est divisé en 244.100 actions de 10 euros chacune, de même catégorie, entièrement libérées."

La Gérance,

LE SOULIER

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1000 euros
Siège : Aghja del Forno - Route de Piccavaggia
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio : 518 826 953

Suivant décision de l'associé unique en date du 22 février 2010, il a été décidé de transférer le siège social de la société, à compter du même jour, de l'Aghja del Forno, Route de Piccavaggia, à Porto-Vecchio (20137), à l'adresse suivante : **8-10, rue du Général Leclerc, à Porto-Vecchio (20137).**

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le Président.

SCI F.L.A.M**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24.02.2010, fait à Borgo, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : F.L.A.M

Siège : Chez Monsieur Murati Frédéric, Lotissement Roselli, Borgo Revincio, 20290 Borgo

Objet : La société a pour objet, l'acquisition, la construction et la gestion de tous biens immobiliers à usage professionnel ou d'habitation destinés à la location ;

Plus généralement toutes opérations financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros intégralement libéré
Gérance : Monsieur Murati Frédéric, Mathieu Henri, associé, né le 29.07.1976 à Bastia (Haute-Corse), demeurant, Lotissement Roselli, Borgo Revincio, 20290 Borgo, de nationalité française, pour une durée illimitée
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,
La gérance.**MUFRAGGI**

SARL au capital de 1.700.000 euros
Siège social : RN 194
20167 Afa
RCS Ajaccio 409 861 895

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/03/2010, les associés de la société "MUFRAGGI" ont approuvé le traité établi sous seing privé en date du 22 décembre 2009 et rectifié en date du 25/01/2010, aux termes duquel la SARL « MUFRAGGI » fait apport-scission de la totalité de son patrimoine, au profit de la SARL « SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT » RCS AJACCIO 515 197 317 et de la SAS « MUFRAGGI MATERIAUX » LEVA", RCS AJACCIO 515 045 607.

L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société "MUFRAGGI", l'actif et le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société "SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT" et la société "MUFRAGGI MATERIAUX" et les parts et actions créées en augmentation de leur capital par la société "SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT" et la société "MUFRAGGI MATERIAUX" étant directement et individuellement remises aux associés de la société "MUFRAGGI", à raison de 3 parts sociales de la SARL "SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT" pour une part sociale de la SARL et la société "MUFRAGGI" et à raison de 22 actions de la SAS et la société "MUFRAGGI MATERIAUX" pour une part sociale de la société "MUFRAGGI".

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société "SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT", et de la société "MUFRAGGI MATERIAUX" en date du 1er mars 2010, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la scission et la dissolution de la société "MUFRAGGI" sont devenues effectives à cette date.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au RCS d'Ajaccio.

La Gérance,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ghisonaccia du 24/02/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : JLB AZUR,

Siège social : Cours Chiodi 20240 GHISONACCIA,

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1000 euros,

Gérance : Mr Jean-Luc BARTOLI demeurant Cours Chiodi 20240 GHISONACCIA

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance,

**AVIS DE MISE
EN LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/02/2010, enregistré à Ajaccio, le 02/03/2010, bordereau n°2010/150, case n°5.

Madame Fieschi Batistine, épouse Del-leaux, loueur, demeurant, Lieu-dit Porto, 20150 Ota, a donné en location gérance à la SARL DJP ROMULUS, au capital de 200 euros, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 520 236 092, dont le siège social est situé au Lieu-dit Porto, 20150 Ota, un fonds de commerce de restauration-pizzeria, et de location de chambres exploité au Lieu-dit Porto, 20150 Ota, pour une durée d'une année à compter du 1er avril 2010, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis,

GHJULIA

Société Civile
Au capital de 1000 euros
Siège : c/o Jean-François VOLELLI
Santo Pietro di Tenda
20246 Santo Pietro di Tenda
RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 1er février 2010 l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transformer la SCEA GHJULIA en SCI à capital variable d'un montant minimum de 1000 euros.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
La gérance.**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 février 2010 à Bastia, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOTRABAT

Forme : SARL

Siège : Lieu-dit Poggi, 20230 Santa Lucia di Moriani

Objet : La réalisation de tous travaux de bâtiment, maçonnerie, plènture, pose de cloisons, de carrelage, de revêtement de murs de sols et de façades

Capital : 1000 euros

Durée : 99 ans

Gérance : Mme Franceschi Stéphanie, demeurant, Lieu-dit Poggi, 20230 Santa Lucia di Moriani

Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis,

**SCIERIE CORSE
DEVELOPPEMENT**

Sigle : " S.C.D."
SARL au capital de 10.000 euros
porté à 341.500 euros
Siège social : Lieu dit Farone,
Z.I. de Baléone, RN 194
20167 Afa
RCS Ajaccio 515 197 317

**AVIS DE SCISSION ET
D'AUGMENTATION
DE CAPITAL**

Suivant acte sous seing privé en date du 22/12/2009 et du 25/01/2010, la société "MUFRAGGI", SARL au capital de 1.700.000 euros, dont le siège social est RN 194 20167 AFA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 409 861 895, a fait apport-scission, à la société "SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT" de la totalité de son actif évalué à 863.337 euros, à charge par la société "SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT" de payer la totalité de son passif évalué à 483.968 euros. L'actif net apporté s'élève donc à 379.369 euros.

Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes sociaux arrêtés au 30/09/2009. Il a été prévu que toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la société "MUFRAGGI" entre cette date et celle de la réalisation définitive de la scission seraient considérées comme faites pour le compte de la société "SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT".

En rémunération de l'apport-scission, la société "SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT" a augmenté son capital de 331.500 euros par l'émission de 33.150 parts sociales nouvelles de 10 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société "MUFRAGGI" à raison de 3 parts sociales de la société "SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT" contre une part sociale de la société "MUFRAGGI".

La prime de scission s'élève globalement à 47.869 euros.

Des termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société "MUFRAGGI" en date du 01/03/2010 et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société "SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT" en date du 01/03/2010,

Il résulte que le projet d'apport-scission a été approuvé, que la scission est devenue définitive le 1er mars 2010 et que la société "SCIERIE CORSE DEVELOPPEMENT" a la jouissance des biens depuis la date du 1er octobre 2009.

Les articles 6 et 7 des statuts relatifs au capital social et aux actions ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**Ancienne mention :**

"Le capital social est fixé Dix Mille euros (10.000 euros).

Il est divisé en 1000 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées."

Nouvelle mention :

"Le capital social est fixé à trois cent quarante et un mille, cinq cents euros (341.500 euros). Il est divisé en 34.150 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées."

La Gérance,

SCI FIGONI, Société Civile au capital de 2400 euros - **Siège** : Lieu-dit Figoni, chez M. Patrick Chouchayan, 20138 Coti-Chiavari, 508 363 140 RCS Ajaccio. Par décision du 22 février 2010, la gérance a décidé de transférer le siège du Lieu-dit Figoni, chez M. Patrick Chouchayan, 20138 Coti-Chiavari, à **le Vangone, Pozzaccio, Chez Monsieur Yannick Samson, 20138 Coti-Chiavari.**

CONSEIL GENERAL**AVIS D'ATTRIBUTION****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Objet : Cantons des Deux Sorru - RD 81 TRAVAUX D'AMENAGEMENT ENTRE LE PORT ET LE PONT DE SAGONE

Référence acheteur : 2009-126

Nature du marché : Travaux - Execution

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique
40 % : Prix des prestations
10 % : délais

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres : 22/01/2010 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 8

Date d'attribution : 11/02/2010

Marché n° : 2010-018

SARL U QUERCUI
20160 BALOGNA

Montant : 197.360,00 Euros HT

Renseignements complémentaires

Sous traitance : oui

Part de la sous traitance : inconnue

Envoi le 25/02/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

63

MAIRIE DE GIUNCHETO**AVIS D'APPEL PUBLIC
A CONCURRENCE**

Objet : Salle Polyvalente

Travaux de gros oeuvre, maçonnerie, étanchéité, carrelage, enduits
Travaux de plomberie,
Travaux d'électricité,
Travaux de peinture,

Contact : Courrier : Mairie de GIUNCHETO - 20100 Giuncheto

Mail : mairie.giuncheto@wanadoo.fr

Tél : 04 95 73 45 88 - 06 27 87 00 88

Réponses attendues pour le 15 mars au plus tard.

A Giuncheto, le 01/03/2010, le Maire.

48

Département de la Corse du Sud

COMMUNE DE BASTELICA**AVIS D'ATTRIBUTION**

Nom de la collectivité qui passe le marché :

Mairie de BASTELICA - 20119 Bastelica

Objet du marché : Signature d'un contrat de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et la modification du téléski de Tardini

Nom du titulaire :

MTC - Rue Barjon
ZA de Valmorge
38430 Moirans

Montant TTC du marché :

26250,00 euros HT
31395,00 euros TTC

Pour insertion,
Le Maire.

CONSEIL GENERAL**AVIS D'ATTRIBUTION****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Objet : Canton du CRUZZINI-CINARCA programme revêtement 2009-2012 R.D.25 CASAGLIONE

Référence acheteur : 2009-112

Nature du marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique
40 % : Prix des prestations
10 % : délais

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres : 08/01/2010 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 11/02/2010

Marché n° : 2010-019

SAS CORSOVA - ASPRETTO-BP 547
20186 AJACCIO

Montant : 416.415,00 Euros HT

Renseignements complémentaires

Sous traitance : oui

Part de la sous traitance : inconnue

Envoi le 25/02/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

47

Maître Jean-Pierre SEFFAR

Avocat à la Cour
Résidence Paoli - 22, rue César Campinchi - 20200 Bastia

VENTE SUR SURENCHERE

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :
Sur la commune de **BIGUGLIA** (Haute-Corse), Dans un ensemble immobilier dénommé "**BEVINCO**", une parcelle de terre sise au Lieu-dit "Mulino", cadastré section D n°1143 pour une contenance de 10a 68ca. Et la villa y édifée. Ledit bien constitue le LOT NUMÉRO 218 dudit lotissement.

Occupation : Biens occupés par les propriétaires
A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Bastia (Haute-Corse).

Le jeudi 15 avril 2010 à 11 heures

Mise à prix : Cent onze mille cent euros.....(111.100 euros)

Visite : Le vendredi 09 avril 2010 de 11h à 12 heures

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de BASTIA.

49

Mesdames et Messieurs les sociétaires de la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel Corsopar sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra sur première convocation le 26 mars 2010 à partir de 8 heures 30 au siège social de la Caisse Locale.

En cas d'absence de quorum, une deuxième assemblée se tiendra à une date ultérieure non encore déterminée.

Les sociétaires en seront informés par la parution d'une nouvelle convocation.

* Présentation et approbation du rapport de gestion de la CGP,

* Lecture du bilan et des comptes de résultat,

* Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2009,

* Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009,

* Quitus aux membres de la CGP,

* Validation des mouvements du capital social,

* Fixation de la rémunération des parts sociales,

* Affectation des résultats de l'exercice,

* Pouvoirs pour les formalités légales,

* Questions diverses.

Les documents sociaux nécessaires à la tenue de cette assemblée peuvent être consultés par les sociétaires au siège social de la Caisse Locale, huit jours avant la tenue de l'assemblée.

Le Président de la CGP,
de la Caisse Locale CORSOPAR, Michel CLAVE.



AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction Générale des Services Techniques
22 Cours Grandval BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9
A l'attention de M. Robert ALGARRA
Tél. 04 95 34 86 02 - Fax 04 95 31 29 58
E-mail : robert.algarra@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9
URL : <http://www.corse.fr>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9
URL : <http://www.corse.fr>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité Territoriale. Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

DESCRIPTION

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

RN 193 - Liaison Bastia / Furiani - TAC - Liaison L67 - Carrefours giratoires E6 et E7 - OH13p - Terrassements, assainissement et rétablissement des communications
Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :
Travaux. Exécution.

Lieu principal d'exécution : Lieu-dit Paese Novu - Commune de Bastia
Code NUTS : FR832

L'avis implique : Un marché public

Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

RN 193 - Liaison Bastia / Furiani - TAC - Liaison L67 - Carrefours giratoires E6 et E7 - OH13p - Terrassements, assainissement et rétablissement des communications
Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45233120

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

Division en lots : Non

Des variantes seront prises en considération : Non

QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

Quantité ou étendue globale :

Les principales quantités à mettre en oeuvre sont les suivantes :

- Ouvrage Hydraulique Béton vouté de 12,99 m² (Ouverture 4,80 m - Hauteur 3,24 m) : 68,80 ml
- Décapage terre végétale : 3.835 m³
- Déblais : 37.751 m³
- Remblais et couche de forme : 11.723 m³
- Buses Béton 135A diamètre 400 à 600 mm : 523 ml
- Grave 0/315 : 1.235 m³
- Grave Bitume : 2.799 T
- Béton Bitumineux : 1.167 T
- Bordures Profil 20x25 : 717 ml
- Bordures P2 et I2 : 898 ml
- Bordures A2 : 128 ml

Délai d'exécution des travaux : 9 mois à compter de l'ordre de service de démarrage.

Date prévisionnelle de début des travaux : 01/01/2011.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Cautionnement et garanties exigés :

Caution : non exigée

Garantie : chiffre d'affaire

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908/821 - article 2315 - opération 1212/90058T.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont révisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des cotraitants groupés conjoints.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'ins-

cription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP,
- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Pour le candidat :

- la lettre de candidature suivant modèle DC4.

Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels :

- la déclaration du candidat suivant modèle DC5 joint au DCE.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre. Il est précisé que le pouvoir adjudicateur ne s'interdira pas d'examiner et de retenir, si les conditions requises sont remplies, une candidature dont les références et le chiffre d'affaire porteraient sur moins de trois années.

- Certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation. Lorsqu'en application des dispositions de l'article 45 III du CMP le candidat - même constitué en groupement - demande que soient prises également en compte les capacités professionnelles techniques et financières d'autres opérateurs économiques tels que des sous-traitants - il justifie de leurs capacités et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché pour ce faire : il fournit pour chacun des opérateurs les mêmes documents et informations qui lui sont demandés, il produit un engagement écrit de chacun d'entre eux attestant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché.

- Certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages.

- Echantillons, descriptions et/ou photographies des fournitures.

SECTION IV : PROCEDURE

TYPE DE PROCÉDURE

Ouverte

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Prix (pondération : 55)
2. Valeur technique (pondération : 35) appréciée au vu du contenu du mémoire technique et plus particulièrement du SOPAQ et décomposée en :
 - 15 pour les moyens humains et matériels,
 - 10 pour l'organisation du chantier,
 - 10 pour l'origine des produits et fournitures.

3. Performances en matière de protection de l'environnement appréciée au vu du SOSED (pondération : 10)

Une enchère électronique sera effectuée : Non

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 26 avril 2010 - 16:00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 Bastia Cedex

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges

Bd Paul Peytral

13282 Marseille Cedex 20

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse

Service des Affaires Juridiques

22 Cours Grandval BP 215

20187 Ajaccio Cedex 1

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 2 mars 2010

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10-DR2B-05

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse

Service Administratif et Financier

8 Bd Benoîte Danesi

20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

* Travaux de construction

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET

www.corse-information.info



64

AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction Générale des Services Techniques
22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9
A l'attention de M. Robert ALGARRA
Tél. 04 95 34 86 02 - Fax 04 95 31 29 58
E-mail : robert.algarra@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9
URL : <http://www.corse.fr>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse
8 Bd Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9 - URL : <http://www.corse.fr>

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité Territoriale. Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

DESCRIPTION

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

RN 193 - Liaison Bastia / Furiani - TAC - Liaison L12 - Echangeur E2 - OH3p - Terrassements, assainissement et rétablissement des communications

Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Travaux. Exécution.

Lieu principal d'exécution : Lieu-dit Furnacina - Campo Meta - Commune de Furiani

Code NUTS : FR832

L'avis implique : Un marché public

Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

RN 193 - Liaison Bastia / Furiani - TAC - Liaison L12 - Echangeur E2 - OH3p - Terrassements, assainissement et rétablissement des communications

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 45233120

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

Division en lots : Non

Des variantes seront prises en considération : Non

QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

Quantité ou étendue globale :

Les principales quantités à mettre en oeuvre sont les suivantes :

- Ouvrage Hydraulique en béton armé
 - OH3p - cadre 6 m x 3 m : 33 ml
 - OH3p d1 - cadre 6 m x 3.60 m : 26 ml
 - OH3p d2 - cadre 6 m x 3 m : 26 ml
 - OH3p d3 à d6 - 4 cadres 6 m x 3 m : 93 ml
- Décapage terre végétale : 9.740 m³
- Déblais : 29.000 m³
- Remblais et couche de forme : 45.700 m³
- Buses Béton 135a diamètre 400 à 600 mm : 473 ml
- Grave 0/315 : 7.390 m³
- Grave Bitume : 4.100 T
- Béton Bitumineux : 2.050 T
- Bordures P2, T2 et I2 : 1.050 ml
- Bordures A2 : 680 ml

Délai d'exécution des travaux : 8 mois à compter de l'ordre de service de démarrage.

Date prévisionnelle de début des travaux : 15/02/2011.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Cautionnement et garanties exigés :

Caution : non exigée

Garantie : chiffre d'affaire

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908/821 - article 2315 - opération 1212/90058T.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivants du Code des Marchés Publics.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont révisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des cotraitants groupés conjoints.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP,
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP,
- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Pour le candidat :

- la lettre de candidature suivant modèle DC4.

Pour le candidat et chacun des co-traitants et sous-traitants éventuels :

- la déclaration du candidat suivant modèle DC5 joint au DCE.
- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).
- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre. Il est précisé que le pouvoir adjudicateur ne s'interdira pas d'examiner et de retenir, si les conditions requises sont remplies, une candidature dont les références et le chiffre d'affaire porteraient sur moins de trois années.
- Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

SECTION IV : PROCEDURE

TYPE DE PROCEDURE

Ouverte

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Prix (pondération : 55)
2. Valeur technique (pondération : 35) appréciée au vu du contenu du mémoire technique et plus particulièrement du SOPAQ et décomposée en :
 - 15 pour les moyens humains et matériels,
 - 10 pour l'organisation du chantier,
 - 10 pour l'origine des produits et fournitures.
3. Performances en matière de protection de l'environnement appréciée au vu du SOSED (pondération : 10)

Une enchère électronique sera effectuée : Non

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

26 avril 2010 - 16:00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges
Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse
Direction des Affaires Juridiques - 22 Cours Grandval BP 215
20187 Ajaccio Cedex 1

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 2 mars 2010

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10-DR2B-07

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Haute-Corse
Service Administratif et Financier - 8 Bd Benoîte Danesi
20411 Bastia Cedex 9

Classification des produits :

* Travaux de construction

50

MARINE SUD NAUTIC

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : Bala, Lieu-dit Corba
20137 Porto-Vecchio
R.C.S. Ajaccio B 494 952 120

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n°6287 parue dans le journal «L'Informateur Corse Nouvelle» n°58 du 30 octobre 2009, il fallait lire : à compter rétroactivement du 1er avril 2009.

Pour avis,

45

SCI THALASSA

Société Civile Immobilière
Au capital de 230.000 euros
Siège : Sainte Lucie de Porto-Vecchio
(20144) - La Testa
Registre du Commerce : Ajaccio : 423 776 319

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 5 janvier 2010, il a été décidé de transférer le siège social de la Société PETRA BIANCA, Arazu Soprano, n°42, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

44

SCI PETRA BIANCA

Société Civile Immobilière
Au capital de 120.000 euros
Siège : Olmuccio Club
Sainte Lucie de Porto-Vecchio
(20144) - La Testa
Registre du Commerce : Ajaccio : 450 858 998

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 5 janvier 2010, il a été décidé de transférer le siège social de la Société PETRA BIANCA, Arazu Soprano, n°42, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

23

SARL LE SAINT JEAN

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : Route de Piana - 20130 Cargèse
RCS Ajaccio : 341 491 686

Aux termes d'une délibération en date du 20 octobre 2009, l'assemblée générale extraordinaire statuant conformément à l'article L.223.42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

ROGLIANO CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée
Au capital de 78000 euros
Siège : Magna Sottana
20247 Rogliano

CONSTITUTION DE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AVEC APPORT EN NATURE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 janvier 2010, enregistré à Bastia le 25/02/2010, bord. 2010, folio 199, case 3, ext 591, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ROGLIANO CONSTRUCTION
Forme : SAS

Objet : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

Tous travaux de bâtiment, travaux second oeuvre, travaux d'isolation écologique, staff, tous les produits de développement durables : panneaux solaires et activités connexes.

L'acquisition, la prise de participation, la prise ou la mise en gérance de tous fonds de commerce de nature similaire ou connexe, la concession, la francisation ;
La prise, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de tous brevets français et étrangers, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, moyens de fabrication se rattachant directement ou indirectement à l'activité de la société, la concession de toutes licences totales ou partielles des dits brevets.

Plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions ou sociétés en participation.

Siège : Magna Sottana, 20247 Rogliano
Capital : 78000 euros, divisé en 78000 actions de 1 euro chacune

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Apports souscrits en numéraire : 2000 euros

Apports en nature : d'un fonds de commerce de maçonnerie générale, exploité à Magna Sottana, 20247 Rogliano, pour lequel Monsieur Da Silva Martins, est immatriculé sous le numéro 448 542 027 00017 au Registre du Commerce de Bastia évalué à 76.000 euros.

Soit un total d'apports de 78.000 euros.

Cession des actions - Clause d'agrément : Toutes cessions d'actions à titre gratuit ou onéreux, à des tiers ou entre actionnaires, doit préalablement être agréée dans les conditions prévues à l'article 12 des statuts de la société.

Le démembrement de propriété, le transfert de propriété des actions par voie de succession, de liquidation de régime matrimonial, de fusion, absorption, ou de transmission universelle de patrimoine de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, d'adjudication publique ordonnée par décision de justice ou d'attribution est également soumis à agrément.

Président : Monsieur Da Silva Martins José Antonio, demeurant à Magna Sottana, 20247 Rogliano est nommé comme Président de la société pour une durée indéterminée

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ville du Greffe dont dépend le siège

2) Avis d'apport :

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 janvier 2010, enregistré à Bastia le 25 février 2010, bord. 2010, folio 199, case 2, ext 590.

Monsieur Da Silva Martins José Antonio, demeurant à Magna Sottana, 20247 Rogliano, a fait apport à la société ROGLIANO CONSTRUCTION, au capital de 78.000 euros, dont le siège social est à Magna Sottana, 20247 Rogliano, en cours de constitution d'un fonds de commerce de maçonnerie générale sis et exploité Magna Sottana, 20247 Rogliano, sous le numéro 448 542 027 00017 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, évalué à la somme de 76.000 euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er février 2010.

Les déclarations de créances, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la Loi, au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia dont dépend le fonds.

SCI CELIA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22.02.2010, fait à Bastia, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : CELIA

Siège : 13, Boulevard Hyacinthe de Montera, 20200 Bastia

Objet : La société a pour objet, l'acquisition de tous biens immobiliers destinés à la location.

Plus généralement toutes opérations financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 6000 euros intégralement libéré
Gérance : Monsieur Venturini Ange, associé, né le 11.02.1965 à Bastia, (Haute-Corse), demeurant, 13, Boulevard Hyacinthe de Montera, 20200 Bastia, de nationalité française, pour une durée illimitée

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AJACCIO du 22 février 2010, enregistré à AJACCIO, le 25 février 2010, Bordereau N° 2010/138, Case N° 3, il a été constitué une société à responsabilité limitée sous les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL LES JARDINS D'APPIETTO

Siège : AFA (20167), C/ Mr Frédéric STOFATI, la Felasca.

Durée : 30 ans.

Objet : L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente en totalité ou par parties, et l'échange de tous terrains et immeubles, droits sociaux de sociétés immobilières. Toutes divisions et appropriations desdits terrains et immeubles, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains.

L'entreprise de tous équipements, travaux de voirie, canalisations d'eau, d'égouts, de gaz et d'installations d'éclairage.

En général, toutes opérations de marchands de biens et de lotisseurs.

Capital social : 1000,00 euros

Gérant : Mr Frédéric STOFATI, demeurant à AFA (20167), La Felasca
La société sera immatriculée au RCS de Ajaccio

Le gérant.

RESILIATION DE LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date à Cargèse du 1er septembre 2009, la location gérance de la branche d'activité de "hôtel, bar, résidence de tourisme", du fonds de commerce, sis et exploité route de Piana, 20130 Cargèse, consentie par la Société SARL LE SAINT JEAN au capital de 8000 euros, dont le siège social est à Cargèse (20130), Route de Piana, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 341 491 686, à la Société d'Exploitation HÔTELIÈRE Z.A.S.S. au capital de 7500 euros, dont le siège social est Route de Paomia, 20130 Cargèse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 482 205 291 est résiliée à compter du 1er novembre 2009.

Pour avis,

L'AIR DU TEMPS

SARL au capital de 1.000 euros
Siège social : 15 B Rue Napoléon
20200 Bastia
RCS Bastia 515 098 044

Aux termes d'une décision en date du 25/02/2010, la gérance de la Société à Responsabilité Limitée L'AIR DU TEMPS a décidé :

- de transférer le siège social du 15 B Rue Napoléon 20200 BASTIA au **74, Rue Fesch 20000 AJACCIO** à compter du 25/02/2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- de remplacer la dénomination sociale "L'AIR DU TEMPS" par "**L'AJACCIENNE**" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 515 098 044 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'Ajaccio.

Gérance : Madame Marie-Laure MASSA, demeurant 6, Rue des Glacis 20000 AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/02/2010 fait à Bastia, enregistré à la recette des impôts de Bastia, le 01/03/2010, bordereau n°2010/209, case n°4.

L'hoirie Semedel, demeurant, 20230 Figaretto.

A donné en location gérance à :

Mme Sylviane Boiron, demeurant Villa Antonetti, n°6, 20213 Querciole.

Un fonds de commerce de Bar-restaurant, sis et exploité Taglio Isolaccio, 20230 San Nicolao, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 340 639 335. Pour une durée d'une année à compter du 01/04/2010.

Renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation. En vertu de ce contrat, Mme Sylviane Boiron, exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant, et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

DIFFUSION ELECTRIQUE CORSE - "DIELCO"

Société Anonyme
Au capital de 527.175 euros
Route Nationale 193 - 20290 Borgo Revenco
496 620 428 RCS Bastia

TRANSFORMATION SAS NOMINATION DES ORGANES DE DIRECTION

Par délibération en date du 25 novembre 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé, au vue du rapport, établi par la Société FIDECOMPTA, Commissaire à la transformation et aux comptes, de transformer la société en Société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, de nommer en qualité de Président, pour une durée illimitée, Monsieur Philippe Hemaïn, demeurant Résidence Fior di Mare, 20200 Ville di Pietrabugno.

Les mandats du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Administrateurs prennent fin ce jour.

Le mandat des Commissaires aux Comptes se poursuit jusqu'à leur terme. Aucune modification n'est apportée à l'objet social et à la durée de la société.

La cession des actions se fait par voie de transfert, conformément à la Loi, sous réserve du droit de préemption des actionnaires, et de l'agrément du Président. Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.

Pour avis,

LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé à Sarrola-Carcopino, en date du 28 février 2010, enregistré à Ajaccio le 1er mars 2010, bordereau n°2010/147, case n°7, la Société "SARL LE CHALET", domiciliée ZI de Caldaniccia, Sarrola-Carcopino, 20167 Mezzavia, a confié à la Société "ATRIUM 2A", sise à Sarrola-Carcopino, 20167 Mezzavia, route de Caldaniccia, Lotissement Pernicaggio, en cours de constitution auprès du RCS Ajaccio, l'exploitation à titre de location gérance du fonds de commerce de restauration-snack, connu sous l'enseigne "SNACK LE CHALET", sis et exploité à ZI de Caldaniccia, Sarrola-Carcopino, 20167 Mezzavia, pour lequel la société "LE CHALET", est immatriculée au RCS Ajaccio sous le n° B 412 057 564, pour une durée de trois années à compter du 1er mars 2010.

Le gérant assurera le paiement de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds ; le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi du 19 février 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : ANNIE TRAITEUR

Siège : Calvi (Corse), rue Clémenceau
Objet : Boucherie, charcuterie, vente et expédition de produits corse, épicerie en détail et crèmerie, plats préparés à emporter ou à livrer

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 3000 euros

Gérance : Mme Valérie Serra, demeurant à Calvi (Corse), Clos Sainte Geneviève
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,
Le représentant légal.

CAMA

Société Civile
Au capital de 19.200 euros
Siège : Immeuble La Tyrrhénienne
Quai des Martyrs
20200 Bastia
450 401 161 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale à caractère mixte du 11 février 2010, les associés de la Société CAMA, ont décidé de transférer le siège social, à compter du 11 février 2010, de Bastia 20200, 11, rue du Pontettu, à Bastia, 20200, Immeuble La Tyrrhénienne, Quai des Martyrs.

Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

* **Ancienne mention :**

Siège social : 11, rue du Pontettu, 20200 Bastia

* **Nouvelle mention :**

Siège social : Immeuble La Tyrrhénienne, Quai des Martyrs, 20200 Bastia

Le gérant,

Maître Marie-Carole
CASU-PADOVANI

Notaire suppléant en remplacement
de Maître Léon Gilles PADOVANI
3, Avenue Xavier Luciani
20250 Corte

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole Casu-Padovani, notaire suppléant à Corte, le 26 janvier 2010, enregistré à SIE pôle enregistrement de Bastia le 3 mars 2010, bordereau 2010/229, case n°1.

La société dénommée "PAIN CHAUD DU VENACAIS", au capital de 7500,00 euros, dont le siège social est à Venaco (20231), Place des Tilleuls, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 499 203 545 n° gestion 2007 B 331 et également au Répertoire des entreprises et des établissements et des études économiques sous le numéro SIRET 499 203 545 00011.

A cédé à : Mademoiselle Laure Anne Rose Pietrera, employée demeurant à Casanova (Haute-Corse), Lieu-dit Tovv. Un fonds de commerce de "vente de pain pâtisserie et confiseries fabrication de plats cuisinés à emporter", exploité à Venaco Place des Tilleuls, actuellement connu sous l'enseigne "PAIN CHAUD DU VENACAIS", pour lequel le cédant est immatriculé au Répertoire des Métiers et au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 499 203 545, et également au Répertoire des entreprises et des établissements et des études économiques sous le numéro SIRET 499 203 545 00011.

Moyennant le prix de Quatre vingt mille euros (80.000,00 euros), s'appliquant aux éléments incorporels pour 53.278,19 euros, au matériel pour 26.721,81 euros.

Jouissance : Le 26 février 2010
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à Corte, en l'Etude de Maître Marie-Carole Casu-Padovani, où domicile a été élu.

Pour unique insertion, le Notaire.

ABONNEZ-VOUS

**A "L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE"**

6 MOIS = 32 euros

1 AN = 42 euros

LA SCPA MORELLI MAUREL
SANTELLI PINNA RECCHI

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur,
au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO

JEUDI 15 AVRIL 2010 A 8 HEURES 30

1er lot de la vente : Commune de PIETROSELLA

La parcelle C 217 (11ha 56a 28)

Lieu-dit "Muroncello" - 50.000,00 euros

2ème lot de la vente : Commune de PIETROSELLA

Les parcelles B 170 (1a 12ca)

B 171 (1ha 61a 2ca) et B 173 (3a 75ca) Lieu-dit "Stazarello" - 8.000,00 euros

3ème lot de la vente : Commune de PIETROSELLA

Les parcelles B 169 (5a), B 199 (1a 53ca à prendre dans BND 4a 60ca), B 200 (2ha 86a 24ca à prendre dans BND 8ha 58a 73ca) et B 201 (93ca à prendre dans 02a 80ca), Lieu-dit "Stazarello" et "Macina" - 15.000,00 euros

4ème lot de la vente : Commune de PIETROSELLA

Les parcelles B 172 (2a 48ca), B 225 (5ha 24a 94ca) et B 224 (8a), Lieu-dit "Stazarello" et "Molini" - 18.000,00 euros

5ème lot de la vente : Commune de PIETROSELLA

Les parcelles B 212 (1ha 36a 45ca BND à prendre dans 5ha 45a 81ca) et C 329 (3ha 82a 55ca) - Lieu-dits "Caprione" et "Lacciani", et Commune d'ALBITRECCIA la parcelle B 50 (11ha 33a 4ca), Lieu-dit "Arghiola" - 60.000,00 euros

6ème lot de la vente : Commune de PIETROSELLA

Les parcelles C 160 (66a 65ca) et C 161 (34a 86ca) Lieu-dit "Tanghiato" - 8000,00 euros (Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A "Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", pour consultation).

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au Cabinet de la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio.

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,

Le 15 février 2010

Pour extrait

COMMUNE DE GUAGNO

AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

Identification du maître d'ouvrage : Commune de GUAGNO

Mairie de GUAGNO - 20160 Guagno - Tél : 04 95 28 31 24 - Fax : 04 95 28 31 24

2. Procédure de passation : Marché passé selon la procédure adaptée (article 28 du CMP)

3. Objet de la consultation : Travaux de réfection et création de pistes en forêt communale de GUAGNO

4. Mode d'obtention du dossier : Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de l'ONF (coordonnées ci-dessous).

5. Date limite de remise des offres :

Les offres devront être remises à l'adresse indiquée ci-dessus contre récépissé avant le 20 mars 2010 à 11 heures, ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heure limites.

6. Critères de sélection des candidatures :

Ne sont pas admises à concourir les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44 et 45 du CMP

- capacités professionnelles (qualification des personnels)
- capacités techniques (moyens matériels et humains, références)
- capacités financières

7. Critères de sélection des offres : L'offre recherchée est l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants et avec la pondération suivante :

- Valeur technique (moyens techniques et humains dédié au chantier, procédés mis en oeuvre) : 30%
- Prix : 40%
- Délais : 30%

Une visite de terrain est obligatoire avant le dépôt des offres

8. Durée de validité des offres : 90 Jours

9. Renseignements techniques complémentaires :

Office National des Forêts - US Infrastructure
Résidence "A Pietrina" - Avenue de la Grande Armée
20090 Ajaccio - Tél : 04 95 23 78 20 - Fax : 04 95 20 81 15

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03 mars 2010

SARL STELLA MARINA

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22.02.2010, fait à Porto-Vecchio, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : STELLA MARINA

Siège : 1, rue Pasteur, 20137 Porto-Vecchio

Objet : La société a pour objet, la création, l'acquisition, et l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration, pizzeria et plats à emporter.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 12000 euros entièrement libéré

Gérance : Monsieur Serra Mathieu, associé, né le 22.06.1979 à Ambert (Puy de Dôme), demeurant Clos Sainte Geneviève, Route de l'Aéroport, 20260 Calvi, de nationalité française, est nommé gérant pour une durée illimitée

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

Pour avis, la gérance.

GHJULIA

Société Civile
Au capital de 1000 euros
Siège : c/o Jean-François VOLELLI
Santo Pietro di Tenda
20246 Santo Pietro di Tenda
RCS Bastia

AVIS RECTIFICATIF

à l'annonce n°22,
parue dans ce même journal

Aux termes d'une délibération en date du 1er février 2010 l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transformer la SCEA GHJULIA en SCI à capital variable d'un montant minimum de 1000 euros.

L'assemblée générale extraordinaire a également décidée de modifier l'objet social. La société a désormais pour objet l'acquisition d'un terrain agricole connu sous le nom de Suareccia, et situé sur la commune de Biguglia, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit terrain et des autres terrains ou immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, La gérance.

A CEDER

DROIT AU BAIL

FONDS DE 158M²

CENTRE VILLE BASTIA

Contact :

06 22 91 48 98

ARCOSUR

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 416.500 euros
Quartier Saint Joseph
Immeuble Pascal Mariani
20090 Ajaccio
429 962 137 RCS Ajaccio

Suivant jugement rendu le 11 août 2008 par le Tribunal de Commerce d'Ajaccio, enregistré sous le numéro 513/2008/PC.

A été nommé Monsieur Gilles Baronnie, domicilié 14, rue du Viaduc, 94130 Nogent Sur Marne, en qualité de Commissaire à l'Exécution du Plan avec pour mission de surveiller l'exécution du plan et faire rapport au Tribunal de tous incidents dont il pourrait avoir connaissance.

Ledit jugement prononce, pour une durée de neuf ans, l'inaliénabilité des biens, sans l'autorisation du Tribunal, à charge par le Commissaire à l'Exécution du Plan, d'effectuer les formalités de publicité, conformément aux dispositions de l'article L.621-72 du Code de Commerce.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

**FIN DE LOCATION
GERANCE**

Par accord amiable entre les parties, il a été mis fin à compter du 24 février 2010, au contrat de location-gérance, qui avait été consenti suivant acte sous seing privé à Ajaccio en date du 04/03/2008, enregistré à Ajaccio, RD le 04/03/2008, bordereau 2008/161, case n°9, par Monsieur Fragassi Stéphane, né le 15 décembre 1970 à Ajaccio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 423 159 763 et domicilié à Ocana, 20117 Ocana, à Monsieur Rosier Antoine, né le 25 mai 1979, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 503 060 378 et domicilié Azilone, 20190 Azilone-Ampaza, et portant sur un fonds de commerce de snack restaurant à l'enseigne "LE SOCCER", situé Lieu-dit Mulinello, 20117 Ocana.

Pour avis,

SCI NIULINCA

Société Civile Immobilière
Au capital de 200,00 euros
Siège : Immeuble Le Chambord
Entrée Nord - Lupino
20600 Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/02/2010, il a été décidé de transférer le siège social à Route Impériale, Lieu-dit San Lorenzo, 20620 Biguglia.

L'article cinq des statuts a été modifié en conséquence.

Modifications intervenues dans les mentions publiées :

*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé : Immeuble Le Chambord, Entrée Nord, Lupino, 20600 Bastia

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé Route Impériale, Lieu-dit San Lorenzo, 20620 Biguglia

Pour avis,

**INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE**

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

TEL : 04 95 32 89 92

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la **SARL ARCOTESSE** au capital de 1500 euros.

Siège social : Immeuble Pascal Mariani, Quartier Saint Joseph, 20090 Ajaccio.

Objet : Le conseil, la gestion et la mise à disposition d'agents d'accueil, d'animation et de personnels de standard téléphonique

Durée : 99 ans

Gérant : Hugues Dupire, demeurant 39, Avenue Paul Cézanne, 13010 Aix en Provence, nommé pour une durée indéterminée

Immatriculation : RCS Ajaccio

EURL CORSOILEIL

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : Résidence Les Arcades
20217 Saint-Florent
RCS Bastia : 493 197 909 (06 B 468)

Aux termes d'une assemblée ordinaire en date du 15 février 2010, l'associé unique a désigné en qualité de :

- Commissaire aux Comptes titulaire : M. Walther Alain, Société AW AUDIT ET GESTION, 11, Avenue de l'Europe, 67300 Schiltigheim, à compter du 01/01/2010 et pour une durée de 6 exercices ;

- Commissaire aux Comptes Supplémentaire : M. Burckle Philippe, 19, rue du Maréchal Foch, 67190 Mutzig, à compter du 01/01/2010 et pour une durée de 6 exercices.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,
M. KLAUS Martin, gérant.

SCI PRUNELIA

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 1524,49 euros
Siège : Résidence Montebello
Bâtiment D - Quartier Annonciade
20200 Bastia
423 093 913 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2010, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation,
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation,

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention en sera faite au RCS : Bastia

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Oletta, du 02/03/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : "SAVEUR DU NEBBIO OLETTA"

Forme : EURL

Capital : 200 euros

Siège : Lotissement Torricelli, 20232 Oletta

Objet : Epicerie, produits corses, petite restauration, "fruits et légumes", traiteur

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Gérant : Mme Moya Karina, demeurant Rés. Les Oliviers, 20232 Oletta

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

B. LEONELLI

Avocat
40, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67
Fax : 04 95 32 79 15

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 26 février 2010, enregistré à Bastia le 02 mars 2010, bordereau n°2010/215, case n°3, Maître P.P de Moro Giafferi, es qualité de mandataire liquidateur à la liquidation judiciaire de Mme Simonini Marie Jeanne, demeurant à Corte (20250), Lot Colombo, a cédé à la société "L'ATELIER DE COIFFURE", SARL au capital de 1000 euros, dont le siège social est à Urtaca (20218), un fonds de commerce de salon de coiffure pour dames sis à Corte 20250, 8-10, Cours Paoli, moyennant le prix de 70.000 euros s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour la somme de 67.000,00 euros ;

- Au matériel pour la somme de 3.000,00 euros ;

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 26 février 2010.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître P.P de Moro Giafferi, mandataire liquidateur à Pietranera, U Bosc d'Oru, Bât. B, (20200), San Martino di Lota, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion,
L'Acquéreur.

L.A.A

Société Civile
Au capital de 1000 euros
Siège : RN 193 - 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 15 février 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : L.A.A

Siège : RN 193, 20200 Bastia

Objet : L'acquisition d'un terrain à bâtir sis à Porto-Vecchio (20137), Avenue de Boissoudy, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ; L'aménagement et la construction sur ce terrain d'un immeuble ou de plusieurs immeubles de logements collectifs ; La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ; Et plus généralement, toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation dès lors qu'elles conservent un caractère civil et ne sont pas contraires aux dispositions des articles L.211-1 et suivants du Code de la Construction et de l'habitation.

Durée de la société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Anthony Gabryszewski, demeurant à Porto-Vecchio (20137), Hameau de Turriccioli

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date à Porticci (20), du 15 février 2010, enregistré au service des impôts des entreprises d'Ajaccio le 22 février 2010, bordereau n°2010/126, case n°2, ext 303. La Société HELENA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3000 euros, sise Centre Commercial U Paese, Lieu-dit Veta, Grosseto Prugna, 20166 Porticcio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 490 101 375, représentée par son gérant, Monsieur Frédéric Salini.

A vendu à : La Société G.M.C, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3000 euros, sise Centre Commercial U Paese, Lieu-dit Veta, Grosseto Prugna, 20166 Porticcio, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, représentée par son gérant, Monsieur Guillaume Neri.

Un fonds de commerce de point chaud, dépôt de pain, glacier, sandwicherie, laverie et toutes activités s'y rattachant sis Centre Commercial U Paese, Lieu-dit Veta, Grosseto Prugna, 20166 Porticcio et pour lequel le vendeur est inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 490 101 375.

Moyennant le prix de 14000 euros (éléments incorporels 4000 euros et éléments corporels 10.000 euros).

Date d'entrée en jouissance : 1er avril 2010

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales, pour leur validité, au siège du fonds vendu et pour la correspondance au Cabinet BRAUT - ANTONINI - HAN-SER, Société d'Avocats, sise, 192, rue J.F Kennedy, BP 38, 02101 Saint-Quentin Cedex, désigné séquestre du prix.

Pour avis,

EURL TOGNARINI

Capital : 14.500 euros
Siège : Ld Pascialella
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 février 2010, il a été constitué la société dont les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EURL TOGNARINI

Capital : 14.500 euros

Siège : Ld Pascialella, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Début d'activité : Le 01/03/2010

Forme : SARL à associé unique

Durée : 99 ans

Objet : La création, l'acquisition, la vente, la gestion et l'exploitation de tous fonds de commerce, restauration rapide et de livraison à domicile et toutes activités pouvant s'y rattacher

Gérance : Monsieur Tognarini Hervé, né le 21.04.1979 à Ste Lucie de Porto-Vecchio, demeurant Ld Pascialella, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio, ayant conclu un pacte civil de solidarité le 01/09/2009 au Tribunal d'Instance de Sartène, avec Mlle Poillet Alexandra, née le 30 juin 1978 à Aubervilliers (93)

Immatriculation : Au Registre du Commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, ainsi qu'au registre des métiers.

Pour avis, la gérance.

**CRATEURS
D'ENTREPRISE**
Pour une information, juste
ABONNEZ-VOUS

La-Roche-sur-Yon

De Napoléon à l'A.J.Bastia, en passant par les Championnats de France de Cross

Quand l'histoire rencontre l'actualité via le Cross-country, après la tempête meurtrière de ces derniers jours qui endeuille la Vendée et la France entière, le sport peut faire des miracles et, dans cette ville où la mémoire du plus grand des Corses est si présente, l'A.J.Bastia peut croire au soleil d'Austerlitz ! Etrange raccourci ! Et pourtant rien n'est jamais impossible aux «Rouges et Verts» qui savent, lucidement, «espérer contre toute espérance» et renverser les «pronostics» les mieux établis. Et pourquoi pas, ce dimanche 7 mars 2010 ?

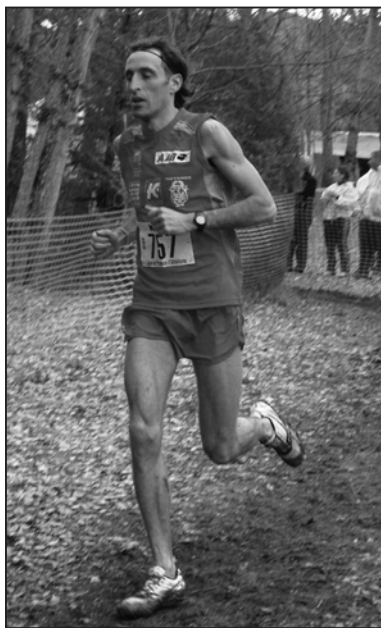
▷ Une équipe «Sénior» jeune et déterminée

Pour la deuxième année consécutive l'A.J.Bastia se retrouvera en **Finale Elite** des **Championnats de France de Cross** ! Certes, avec une ambition mesurée, celle de ne pas faire moins bien que lors de l'édition 2009 à **Aix-les-Bains** et peut-être d'améliorer sensiblement sa position au classement.

Julien Bartoli et **Laurent Léglise** devraient mener l'escadron «Rouge et Vert» avec un «Momo» **Bojattou** en reconquête, un **Hakim Bouchafra**, un **Othmane Belfakir** et un **Brahim Nassi** eux aussi en meilleure forme !

Alors, tout demeure possible, le meilleur, surtout.

Dernière minute : **Mourad Amdouni**, en regain de forme et de santé, sera finalement au départ du cross long. L'occasion pour l'athlète bastiais de défendre son titre de Champion de France Espoir, et qui sait, un peu mieux aussi !



Laurent Léglise

▷ Des Juniors, en embuscade

Les Juniors de l'A.J.Bastia, à La-Roche-sur-Yon, vont poursuivre leur apprentissage du haut niveau.

Composée d'athlètes 1^{ère} année, à l'exception de **Mohamed El Idrissi** et **Mohamed Esge**, l'équipe possède une marge de progression énorme. Mais, l'ambition qui l'habite peut déjà s'exprimer au classement final, dès cette saison.

Jawed Jefjafi, **Faouzi El Yaagoubi**, «Momo» **El Idrissi**, et **Sami Ri-ahi** n'ont pas dit leur dernier mot et s'apprêtent à livrer une belle bataille.



Mohamed Esge

▷ Le Cadet Karim Chabouchi et la Sénior Muriel Gasnier aussi

Muriel Gasnier, comme la saison dernière, entend ne pas se contenter de participer. Elle veut faire mieux. Elle en a les moyens.

Tout comme le cadet 1^{ère} année, **Karim Chabouchi**, qui, pour sa première participation à une course de ce niveau, a envie de s'ouvrir une voie pour la saison prochaine.

Sans faire de plans surdimensionnés, l'**Athlétic Jeunes Bastia** entreprend le voyage en **Vendée**, avec la certitude que tous ses représentants donneront le meilleur d'eux-mêmes !



Julien Bartoli

▷ Les autres athlètes corses qualifiés

C.A.Ajaccio :

Sébastien Pinschina, sénior, Cross-court
Said Mamouh, Cadet
Apolline Romero, Cadette

ASPTT Ajaccio :

Vivian Grimigni, Junior
Vanessa Subrini, Cadette

S.O.Ajaccio :

Marilyne Magnavaca, Cadette

Bercy Championnats de France « Elite »

Nicolas Fillon (A.J.Bastia) en argent sur 400m derrière Leslie Djhone

Bercy a livré ses verdicts sur 400m. L'athlète de l'A.J.Bastia, Nicolas Fillon a remporté la Médaille d'Argent, derrière Leslie Djhone, qui battait, en réalisant 45"88, le vieux record de France détenu par Stéphane Diagana.

Nicolas pulvérisait le Record de Corse qu'il avait battu la veille en remportant sa demi-finale. Avec 46"89, Nicolas a réussi les Minimas pour les Championnats du Monde qui se dérouleront au Qatar, le 12 mars 2010 !

Assurant sa place dans le Relais 4x400 et une place en individuel, l'athlète bastiais qui s'entraîne à Paris, avec le groupe d'Ontana, semble avoir retrouvé, avec « la pêche », la sérénité en course qui, par défaut, lui a joué, tant de mauvais tours, jusqu'ici !

Le protégé de Jean-Philippe Chappeleau, son premier entraîneur, a réussi à Bercy à s'entrouvrir les portes d'une carrière nationale et internationale avec en point de mire les Jeux Olympiques de Londres !

Nicolas est jeune. Il progresse régulièrement et vient de franchir un palier conséquent.

Les « Rouges et Verts » se relancent aussi dans la perspective du Relais 4x400m et des Interclubs.



Tennis

Laurent Lokoli, comme Tsonga, à Chambon-sur-Lignon

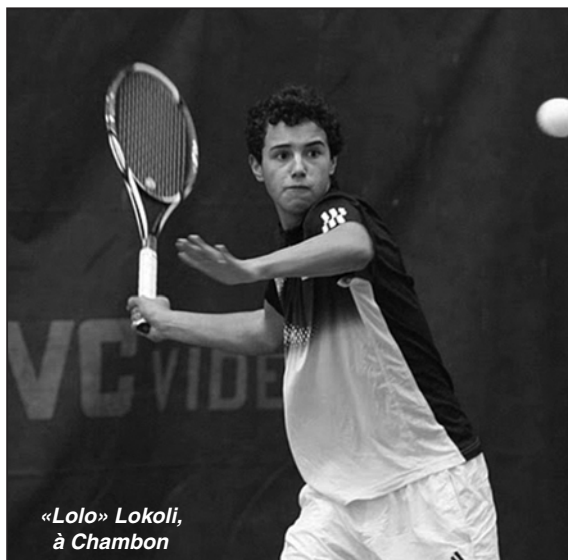
En remportant le Tournoi Européen des moins de 15 ans, de Chambon-sur-Lignon, Laurent Lokoli, du Pôle France, a réussi la performance réalisée par des Champions comme Wilfried Tsonga, Florent Serra ou, chez les féminines Razai.

«Lolo» s'est imposé en finale sur le score éloquent de 6/3 – 6/4.

Ce premier grand succès international avait été précédé, il est vrai, par une Demi-finale au tournoi de Suède où «Lolo» ne s'est incliné qu'au «Tie-break», face à la tête de série N°1, l'allemand Wunner. Auparavant, «Lolo» avait joué en double avec Enzo Py, en Hollande, contre le duo belge Cambier – Mercki, en 3 sets, ne s'inclinant qu'au super tiebreak !

La saison de Laurent est toutefois loin d'être finie. Il repart quinze jours en Suède en attendant les Tournois de Cap d'Ail et de Beaulieu-sur-Mer.

Le jeune champion de Moriani se situe sur une trajectoire ascendante, et tous les amis de la famille Lokoli, lui souhaitent «bon vent !».



«Lolo» Lokoli, à Chambon

Echos... Echos...

● **L'Olympic Porto-Vecchio Grand-Sud** (section UFOLEP) va tenir son Assemblée Générale où sera mis en place, un nouveau Bureau et officialisée l'équipe des Educateurs. Les demandes seront faites auprès des services municipaux de **Porto-Vecchio** pour l'organisation d'une première semi-nocturne sur piste, le mercredi 23 juin 2010, alors que le mercredi 3 octobre 2010, sera organisé le Premier Cross de l'O.P.V.G-S.

● **Mohamed El Idrissi et Mohamed Khouyi**, licenciés aussi à l'Olympique Porto-Vecchio-Grand-Sud, ont participé à la semaine du stage à Bastia, en vue des **Championnats de France**, et ont, dans le même temps, profité de l'occasion pour s'initier au rôle d'éducateur auprès des plus jeunes avec l'équipe responsable de l'Equipe d'éducateurs de l'A.J.Bastia.

● **L'Athlétic Jeunes Ajaccio**, section UFOLEP, va organiser sa première compétition sur piste, le mercredi 30 juin 2010 et son premier cross le mercredi 10 novembre 2010. L'A.J.A tiendra son Assemblée Générale, le samedi 20 mars 2010.

TROISIÈME COURSE PÉDESTRE DE LA FURIANINCA

Beau succès populaire et victoire de Nicolas Vincensini

Cette troisième course pédestre de la Furianinca a connu un grand succès populaire avec 219 participants, établissant un nouveau record. D'ailleurs le président Gérard Ceccarelli et toute son équipe se sont montrés particulièrement heureux et satisfaits de cette réussite.

Le départ était donné par le député et président du Conseil Général de Haute Corse, **Paul Giacobbi**, accompagné du Sénateur Maire de Furiani, **François Vendasi**, devant l'Hôtel de Ville.

Le temps se prêtait lui aussi à la fête et ces conditions allaient offrir une belle bagarre parmi les principaux favoris tout au long de cette redoutable montée vers le village de Furiani.

Cinq kilomètres qui allaient désarticuler le peloton. C'était d'ailleurs **Laurent Leglise** qui prenait les devants et faisait exploser l'imposant groupe.

Seuls **Nicolas Vincensini**, **Bastien Bravais**, **Jean-Charles Lucciani**, **Vincent Cumbo** et **Kamel Zouhari** parvenaient à suivre.

Par contre, **Marcel Barelli**, **Hamza Taouri**, **Jean-Marie Ponzevera**, **Mohamed El Chisi**, **Patrice Petiau** et **Philippe Tournier** étaient déjà à la peine et connaissaient de grosses difficultés pour recoller. Tous les autres avaient lâché prise et montaient à leur rythme vers le village.

Toutefois, **Paul Piris**, surpris par ce fulgurant départ, faisait l'effort et réussissait à revenir dans le groupe de tête en quatrième posi-



Les hommes de tête de cette belle course

tion juste à l'entrée du village et ce n'était pas un mince mérite. Par contre, **Laurent Leglise**, qui avait déclenché les hostilités, se faisait surprendre par **Nicolas Vincensini** qui prenait ses distances en effectuant une fabuleuse descente. **Bastien Bravais**, troisième homme de ce groupe, suivait à 35 secondes.

Othmane Belkafir, auteur d'une splendide montée, se positionnait à 55 secondes

Pour leur part, **Brahim Nassé**, **Silverio Garzon Bonola** et **Kamel Zouhari** se retrouvaient à une minute, mais ce dernier parvenait à terminer en boulet de canon pour s'octroyer une cinquième place méritoire. Une descente qui ne changeait d'ailleurs pas grand chose dans l'ordre établi. **Nicolas Vincensini** fonçait vers la victoire qui lui tendait les bras et coupait la ligne d'arrivée en réalisant le temps de **38'45"**, battant le record de l'épreuve de **1'08"**.

Laurent Leglise, de son côté, se classait en deuxième position dans le temps de **40'40"**, gérant parfaitement ses efforts en prévision de la **Roche sur Yon**. Une course grandiose qui a surpris les plus sceptiques.

Classements

Général

1. Nicolas Vincensini (non licencié) 38'45"
2. Laurent Leglise (AJB) 40'40"
3. Bastien Bravais (Fac Andrézieux) 41'51"
4. P. Piris (RC Furiani Agliani) 43'43"
5. K.Zouhari (AJB) 43'54"
6. M. Elidrissi (AJB) 44'15"
7. O. Belfakir (AJB) 44'50"
8. S.Garzon Bonola (CA Ajaccio) 45'04"
9. A. Borreguero (Calvi) 45'17"
10. B.Nassi (AJB)
11. P. Petiau (RC Furiani) 45'36"
12. J.M. Ponzevera (I Filanci) 45'38"
13. C. Santini (A Furmicula) 45'42"
14. O. Grimaldi (AC Corte) 45'49"
15. F. Mihoubi (Gallia Lucciana)....

Vétérans 1 masculins

1. P. Piris (RC Furiani Agliani) 43'43"
2. P. Petiau (RC Furiani) 45'36"
3. C. Santini (A Furmicula) 45'42"

Vétérans 2 masculins

1. J.P. Cristofari (CO Lecci) 46'46"
2. J.C. Massoni (Ronde Biguglia) 47'23"
3. L. Ceccarelli (RC Furiani) 49'57"

Vétérans 3 masculins

1. J.P. Arrighi (ASPTT Ajaccio) 54'04"
2. F.Pattachini (CO Lecci) 54'18"

Par Equipes

1. AJ Bastia (Leglise, Zouhari, Elidrissi, Belfakir, Nassi)
2. R.C. Furiani-Agliani (Piris, Petiau, Tournier, Lebon, Taouri)
3. I Filanci (Ponzevera, Gucciardi, Guerrini, Agios, Ferrandi).

Seniors féminines

1. K Boutiche (CO Lecci) 50'59"
2. S. Hubert (RC Furiani Agliani) 54'29"
3. A. Rogliano (NL) 55'30"
4. K. Courcelle (A Santamariaccia) 57'.

Vétérans 1 féminines

1. G. Zanni (RC Furiani Agliani) 55'47"

Vétérans 2 féminines

1. S. Fistolera (CO Lecci) 55'42"

Cadets

1. P. Casalta (AJB) 49'32"
2. K. Abdelkarim (AJB) 56'35"

Juniors garçons

1. M. Elidrissi (AJB) 44'15"
2. S. Riahi (AJB) 47'51"

Espoirs garçons

1. O. Belfakir (AJB) 44'50"
2. B. Nassi(AJB) 45'32"
3. R. Bartal (AJB) 47'32".

ajb.athle.org

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 5. **Cœur** : Une personne inattendue déboule dans votre vie. Votre organisation en est toute bouleversée. **Affaires** : Un projet présente des faiblesses évidentes. Faites ce qui est en votre pouvoir pour vous y opposer fermement. **Santé** : Besoin de plus de sommeil.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 2. **Cœur** : Evitez de fantasmer sur une personne que vous avez croisée. Après tout, elle n'est peut-être pas libre. **Affaires** : Il faut agir adroitement. Si on vous demande d'intervenir en public, vous pourriez bien être surveillé. **Santé** : Protégez-vous du soleil.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 7. **Cœur** : Vous éprouvez du mal à comprendre les motivations de votre partenaire. La communication est primordiale. **Affaires** : Un détail peut vous paraître peu important. Ce n'est pourtant pas suffisant pour le négliger d'office. **Santé** : Un équilibre parfait.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 3. **Cœur** : Vos amis tiennent beaucoup à vous. Ils ne manqueront pas de vous le faire sentir. **Affaires** : Trop d'affaires sont en cours pour une seule personne. Demandez de l'aide sans tarder, sinon cela pourrait s'aggraver. **Santé** : Un petit effort d'alimentation.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 6. **Cœur** : En matière de sentiments, tout n'est pas toujours facile. Il faut souvent du temps pour arranger les choses. **Affaires** : Le climat est bon. Vous avez envie de faire avancer les choses en prenant des initiatives. **Santé** : Un moral à toute épreuve.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 4. **Cœur** : Ne lâchez pas la proie pour l'ombre. Vous risqueriez de regretter amèrement une décision prise sur le vif. **Affaires** : Un petit manque d'inspiration pour des dossiers qu'on vous a confiés. Patience, cela s'arrangera. **Santé** : Légères douleurs au dos.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 8. **Cœur** : Ne cherchez pas à entretenir plusieurs relations à la fois. Vous risquez de sérieux ennuis. **Affaires** : Des inquiétudes vous rongent. L'intervention d'un collègue vous sera grandement salutaire. **Santé** : Légère tendance à de l'embonpoint.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 2. **Cœur** : Votre caractère obstiné ne facilite pas la vie des autres. Ils aimeraient pourtant vous faire partager leurs activités. **Affaires** : Mettez vos questions sur papier. Ensuite, cherchez calmement les réponses adéquates. **Santé** : Evitez le surmenage.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 0. **Cœur** : Période faste pour les amours. Votre partenaire apprécie toutes les propositions que vous faites. **Affaires** : Préparez bien vos interventions. Il faut absolument éviter de vous sentir pris au dépourvu. **Santé** : Surveillez votre circulation.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

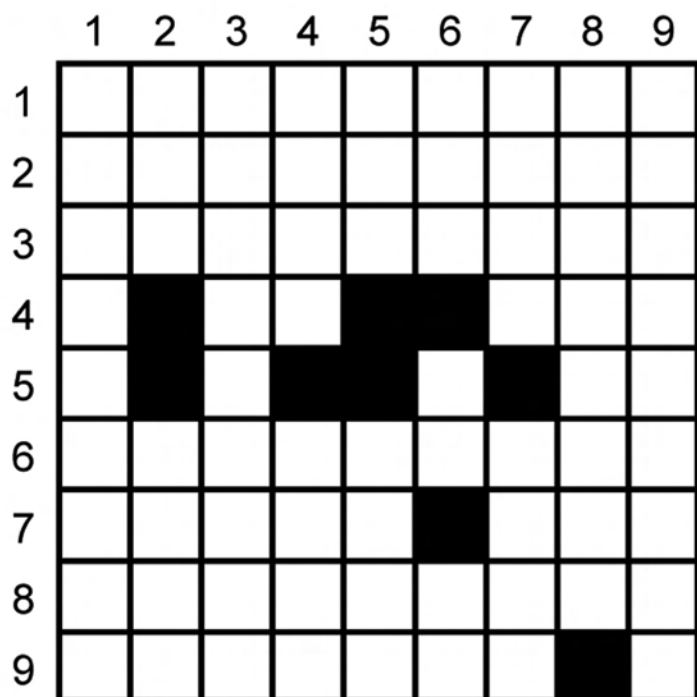
Chiffre : 4. **Cœur** : Beaucoup de complicité au sein de votre couple. Votre entourage en est le témoin et est heureux pour vous. **Affaires** : Vous pouvez envisager le futur sereinement. Vos actions antérieures sont un garant pour votre avenir. **Santé** : Moyenne.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 7. **Cœur** : Ne cherchez pas à faire changer votre partenaire. C'est peut-être vous qui devriez faire un effort. **Affaires** : Soyez particulièrement attentif. La concurrence veille et tente de prendre une avance décisive sur votre entreprise. **Santé** : Digestion lente.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 3. **Cœur** : Il faut redoubler de prudence. Quelqu'un cherche à vous discréditer aux yeux des vôtres. **Affaires** : Vous pouvez tenter une affaire exceptionnelle. Pour cela, il vous faudra trouver le temps d'analyser la situation. **Santé** : Mangez des légumes.

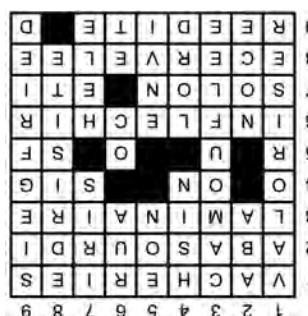
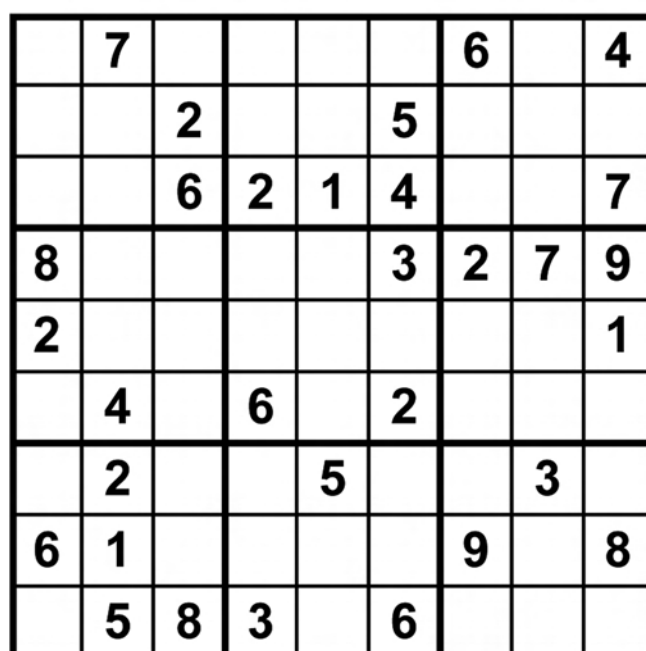


Horizontalement

1. Mauvaises plaisanteries.
2. Ebahi.
3. Composé de lamelles parallèles.
4. Indéfini. – A cours en Afrique du nord.
5. Initiales du père de la psychanalyse.
6. Faire changer d'avis.
7. Législateur athénien. – Cœur de petit.
8. Sotte.
9. Réimprimé.

Verticalement

1. Donner de l'importance.
2. Roi de Hongrie. – Fête.
3. Cachée.
4. Première partie d'une ville chinoise. – Noble anglais.
5. Curieux chevalier. – Dans une locution : avec émulation.
6. Regimba. – Vieux langage. – Conjonction.
7. Arc-en-ciel. – Appelé.
8. Membre d'une dynastie musulmane.
9. Politicien français.

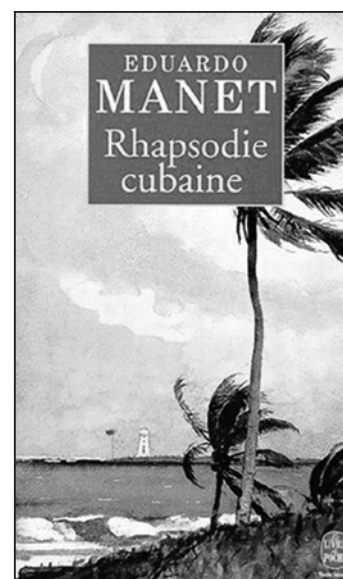




PAR MARIUS MURACCIOLI

CUBAINS EN EXIL

Dernier roman d'Eduardo Manet : «*Un Cubain à Paris*», où l'auteur révèle des conversations qu'il a eues avec Nathalie Sarraute. Ce qui m'amène à parler du plaisir que l'on a à lire, du même auteur, «*Rhapsodie cubaine*», roman à travers lequel on suit les étapes de la vie d'une poignée de Cubains en exil aux USA. Tous ont leur vision de la révolution et tentent de garder le contact avec leur île de leur propre façon. **Miami**, été 1972 : «*L'avion amorce sa descente vers l'aéroport de Miami. Vaste extension de terrain couverte de maisons basses, dédale d'autoroutes enchevêtrées, tissant l'espace tous azimuts. La ville semble s'être développée au hasard, à coups de cœur, à coups de dés (...). Partout les mêmes grandes tours d'acier et de verre dont la présence annonce le triomphe insolent de l'argent.*» Nous suivrons cette société marginale, vivant moins d'espoirs que d'illusions, dans cette Floride luxuriante.



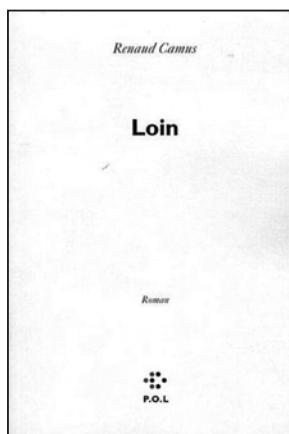
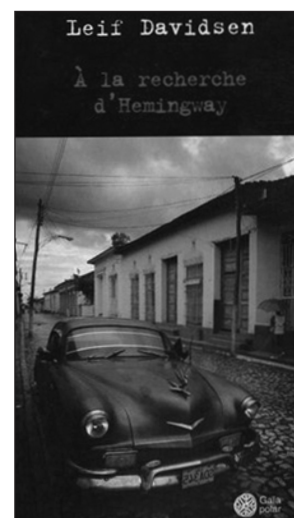
SFOGHI

Comme si elle voulait «expectorer» joie, bonheur, peine qui ont jalonné sa vie, **Marianghula Antonetti-Orsoni** a écrit, tout simplement, un recueil de poésies en langue corse, une langue, la sienne, seule capable de traduire pleinement ce qu'elle a voulu exprimer dans «*Sfoghi*», édité par Albiana/CCU. «*A nostra lingua hè bella / Un ci ne scurdemu mai / Puru s'ella hà avutu tanti guai / Appiamu fiducia in ella / Un parla ch'è per di à a to Cursichella / Ti tengu cara* ». Plus à propos du soleil : «*Senza lume- Senza sole / Un ci sarebbe nunda / Senza amore- Senza speranza / Un ci sarebbe vita* ». Après la lumière, les nuages «*Vanu i nuli-Vanu per issi mondi / Giranu per issi celi-S'allonganu cum'è curdelle / S'ammansanu cum'è sticcatelli- E po' tornanu versu noi / Mirembuli bè ! / So sempre elli ! / Anu cambiatu ma so sempre i listessi / I listessi, fatti di listessa sciuma- Vanu, vanu è tornanu... / E cusi e nostre idee giranu- Per issi mondi...*»



RETOUR À LA HAVANE

Dans son polar «*A la recherche d'Hemingway*», **Leif Davidsen** explore la Havane, sur fond de traque castriste et amoureuse. L'histoire commence dans un cimetière américain. La forte chaleur est à l'origine du léger malaise de **John Petersen**, un professeur d'espagnol danois qui s'écroule entre deux tombes. **Carlos Gutierrez**, émigré cubain interdit de séjour dans son pays, qui est à ses côtés, lui donne de l'eau. Tous deux ne résistent pas à l'évocation du grand romancier américain pour qui ils se découvrent une passion commune. Apprenant que **Petersen** part à Cuba, **Gutierrez** lui demande un service : faire passer un message à sa fille dont il n'a plus de nouvelles depuis longtemps. Les choses se compliqueront avec l'irruption de la CIA...



UN HOMME S'ÉLOIGNE

Un homme s'éloigne... Telle est la présentation faite par **Renaud Camus** de son livre «*Loin*», publié aux éditions P.O.L. Un livre qui nous parle de désenchantement, de voyage, de sagesse. L'éloignement du monde... Le personnage principal, **Jean**, décide de partir le plus loin possible d'une civilisation qu'il n'aime plus. Il déplore qu'elle soit devenue trop éloignée de son monde, celui des paysages, de la littérature. Sa route au bout de laquelle l'attend une île proche des côtes anglaises, le conduit à croiser plusieurs personnages, parmi lesquels une fille qui lui demande s'il veut bien l'accepter à bord de sa voiture pour l'avancer sur son trajet. «*Elle a fouillé dans son grand sac, en a extrait successivement divers objets, un cahier d'écolier à la couverture frappée d'un grand cœur, une brosse à cheveux, un ours en peluche, un gros réveille-matin rond monté sur pattes et doté d'un petit chapeau chinois, et finalement un téléphone portable, oui, sur lequel elle lance un appel en pressant sur une seule touche.* » Le conducteur s'interroge sur le type de communication qu'elle a avec son correspondant...

«Libr'Arts» accueille, le 9 mars à Bastia, Michèle Acquaviva Pache

A l'occasion de la Journée de la femme, la bibliothèque municipale de Bastia et Marie Hélène Muraccioli proposent d'ouvrir, à partir de 18h, les pages de «Chroniques d'innocence», de Michèle Acquaviva-Pache.

Cette saga, écrite entre 1992 et 2006, se déroule dans un cadre jumeau de la Corse. Elle se compose de six romans dont chacun a sa forme littéraire, tantôt épique, tantôt tragique, parfois centrée sur la quête individuelle, ou flirtant avec le thriller, le huis clos, l'histoire politico-fantastique...

Patrizia Poli lira des extraits de ces œuvres et sera accompagnée par le guitariste Marcel Tomasi.

Thème retenu : l'enfance, car un petit garçon est à l'origine de cette suite romanesque :

Une figure omniprésente, des enfants de

«L'Épiphanie» à l'enfant disparu de «Paladines», en passant par l'enfant rebelle qui claque la porte «Dans l'œil de Gorgone», l'enfant à naître – à la surprise de tous – dans «La Sarrasine», l'enfant grandi à la vl'à-comm-j'-te-pousse du «Pré de l'Asphodèle» ou encore l'enfant en mal d'amour de «Bleu turquise».

Après la lecture, un débat, le plus large possible, est prévu avec le public.

L'auteur tient par ailleurs à souligner : «Ces «Chroniques d'innocence» - en raison de leur contenu politique ? - n'auraient pas été



La bibliothèque municipale de Bastia

publiées sans Vincent Stagnara, qui porta lui-même le manuscrit de «Paladines» à L'Harmattan.» Un rappel en guise de remerciements et surtout d'acte de mémoire vivante.

RENAULT ENTREPRISES NOUVEAU RENAULT MASTER

À partir de
24 600 €^{HT(1)}



RENAULT, N°1 DES VENTES AUX ENTREPRISES²⁰⁰⁹.

(1) Prix conseillé pour un Master Fourgon L2H2 3T3 dCi 100 générique à partir de 24600€ HT selon tarif n°218004 du 24/02/2010. Offre valable jusqu'au 31 mars 2010. Voir conditions chez DORIA AUTOMOBILES S.A.S à BASTIA et BIGUGLIA.



DORIA AUTOMOBILES S.A.S

Av de la libération - Lupino - 20600 BASTIA Tél : 04 95 30 13 00

Casatorra RN 193 - 20620 BIGUGLIA Tél : 04 95 58 95 10

www.doria-auto.fr

A Settimana

10^{ème} semaine de l'année

du 5 au 11 mars 2010

Les fêtes : le 5, Olive - le 6, Colette - le 7, Félicité - le 8, Jean de Dieu - le 9, Françoise Romaine, Paquita - le 10, Vivien - le 11, Mi-Carême, Rosine.

10^{esima} settimana di l'annu

da u 5 a u 11 marzu

E feste : le 5, Uliva. Ghjiseppu di a Croce - le 6, Niculetta - le 7, Festa di e Mammo. Oculi - le 8, Ghjuvandiu - le 9, Francesca è Rumana - le 10, Nastasgia - le 11, Rusina. Eulogiu.

L'info insolite

Pas la crise pour tout le monde

En **Russie**, Vladimir Lissine, géant de l'acier, a doublé sa fortune en un an. Pesant actuellement 18,8 milliards de dollars (environ 13,8 milliards d'euros) il est ainsi devenu l'homme le plus riche du pays, selon le classement publié par le magazine **Finans**. En un an, le nombre de milliardaires en dollars en **Russie** est passé de 49 en 2009 à 77 en 2010.

Le remède : l'impôt

En **Roumanie**, une personne sur deux est en surpoids selon le **secrétaire d'État à la Santé**. Aussi, pour lutter contre l'obésité, le gouvernement étudie une loi en vue de taxer la malbouffe. Un impôt sur les aliments gras, salés et sucrés rapporterait un milliard d'euros à l'État. Mais les détracteurs de cette mesure, arguant du fait que la pauvreté est la cause de ce fléau, indiquent que taxer les hamburgers, chips, etc. inciterait la population à se tourner vers des produits encore moins chers et encore moins sains.

Ces armes inacceptables

La **Moldavie** et le **Burkina Faso** ayant ratifié mi-février la **Convention** sur l'interdiction des armes à sous-munitions, celle-ci entrera en vigueur le 1^{er} août prochain. Avec ces deux pays, le cap légal indispensable de 30 pays pour la mise en œuvre de cette interdiction est ainsi atteint.

La grippe H1N1

Partout dans le monde, la **grippe pandémique H1N1** continue de décliner, mais fait encore des morts selon l'**OMS**. Depuis l'apparition du virus

en mars-avril 2009, la région du monde la plus affectée reste l'**Amérique** (du **Nord** et du **Sud**) avec au moins 7.261 morts, suivie par l'**Europe** avec 3.605 décès constatés. Les régions de l'**Asie extrême-orientale** et du **Pacifique ouest** totalisent au moins 3.127 décès.

On ne choisit pas...

«On naît homosexuel, on ne choisit pas. Voilà ce que des spécialistes ont déterminé. Le 17 mai 1990, l'**OMS** retirait l'homosexualité de la liste des maladies mentales. Par ailleurs, en 2009, l'homosexualité était toujours passible de la peine de mort dans cinq pays : l'**Iran**, la **Mauritanie**, le **Soudan**, l'**Arabie saoudite** et le **Yémen**. Et elle est considérée comme un délit pénal dans 72 autres pays, avec des peines d'emprisonnement variables (d'un mois à la perpétuité).

L'ACTU DANS LE RETRO

► **Le 6 mars 2004**, les douze scientifiques russes bloqués sur un morceau de banquise à la dérive étaient récupérés sains et saufs par des hélicoptères militaires.

► **Le 7 mars 2000**, aux **États-Unis**, **George W. Bush** pour les républicains et **Al Gore** pour les démocrates remportaient les primaires américaines du «**Super Tuesday**».

► **Le 8 mars 2005**, le président indépendantiste tchétchène, **Aslan Mashkadov**, était abattu par les forces russes dans le bunker qu'il occupait pour diriger les opérations.

► **Le 9 mars 1949**, le premier gouvernement israélien était constitué sous la conduite de **David Ben Gourion**.

► **Le 10 mars 1945**, plus de 100.000 personnes périssaient lors du bombardement de **Tokyo** par les **Américains**.

VAGABONDAGE

Jeudi 11 février, cap sur la Balagne. Après le salut des montagnes enneigées de Ponte-Leccia, « la Balanine » s'ouvre à nous. Pietralba, Lama, Urtaca semblent se lover contre la colline en cette heure matinale. Roule et roule encore... Tandis que la plage d'Ostriconi se régale sous Ile-Rousse, la Paoline semble s'éveiller sous ses platanes et sa Marinella. Coup d'œil vers les paradis de Bordi et Chiunchidi avant Algajola et son monolithe et Lumio de la belle Laetizia !

Calvi est plus belle que jamais, certes le froid vous pique mais sous le soleil, depuis le port, la Cité de Colomb semble émettre une flée dans ce beau manteau de neige des montagnes qui l'entourent.

Sur la route de Calenzana je ne peux m'empêcher de rendre visite à Tony Orsini du Domaine Rochelle.

La salle d'exposition est sans conteste la plus belle de Corse, pouvant accueillir plus de 500 personnes, et je vous prie de croire qu'il y a là une âme. Lisez pour vous en convaincre.

Le Domaine Orsini, un don de la Corse toute entière, une volonté à l'image de son peuple, riche comme le cœur de la Corse, parfumée comme son maquis, aussi variée que ses prestigieux paysages, aussi subtile que l'esprit de son peuple. Les productions du Domaine Orsini vous conteront l'amitié, l'hospitalité, l'authenticité de notre terre !

L'écrivain Jérôme Garcin, à qui l'on a demandé quelle était sa phrase préférée, a cité : l'incipit de la Chartreuse de Parme : « Le 15 mai 1796, le Général Bonaparte fit son entrée dans Milan à la tête de cette jeune armée qui venait de passer le Pont de Lodi, et d'apprendre au monde qu'après tant de siècles César et Alexandre avaient un successeur ».

Pas étonnant que Victor Hugo ait écrit :

« Qu'est-ce que le Seigneur va donner à cet homme qui, plus grand que César, plus grand même que Rome, absorbe dans son sort, le sort du genre humain ? »

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

Pierre Orlanducci, l'association Notre Dame des Grâces et le couvent capucin de Vescovatu

A Vescovatu, Pierre Orlanducci est considéré comme le garant du patrimoine communal. En témoignent les nombreux travaux de rénovation effectués, pour ne citer que ceux du vieux moulin qui est aujourd'hui le lieu le plus visité.

Depuis le mois de mai 2008, c'est à l'église **Santa Maria delle Grazie** que le passionné d'histoire se consacre. Il y avait urgence à sauver cet édifice d'une ruine certaine. Pour cela, **Pierre Orlanducci** a réactivé l'**association Notre Dame des Grâces**, lancé une souscription et commencé la mise en œuvre des travaux les plus urgents, principalement la mise hors d'eau.... après avoir délivré la bâtisse de la masse de lierre qui l'avait envahie.

Pour le président **Pierre Orlanducci** il est important à ce jour de faire le point sur l'avancée des travaux de restauration de ce lieu de culte qui durant plus de quatre siècles fut étroitement lié aux cérémonies chrétiennes de **Vescovatu**. Il est aussi et le demeure pour l'heure (après l'existant, cela va sans dire) le plus grand cimetière connu depuis la création du village. Les ossements humains y foisonnent tant sous le dallage de la nef, de son chœur et de son abside, que sous celui des trois chapelles attenantes et forcément sous celui de l'ossuaire commun. Au total, pas moins de 18 «arches». Pour **Pierre Orlanducci**, qui a tenu à faire apposer une plaque «memoriam» sur la façade de l'église, ce lieu de culte ne peut en aucun cas être abandonné : «Il est certain que nos ancêtres, lors du dépôt en ce lieu de leurs chers disparus, n'ont jamais envisagé que l'édifice se trouverait en ce début de 21^e siècle, dans un grand dénuement consécutif à un pillage quasiment général et dans un état de délabrement avancé».

Fort heureusement, l'association, avec l'aide de personnes bienveillantes, fait en sorte de stopper les dégradations et de mettre l'édifice dans une situation plutôt sécurisante pour son avenir.

Les travaux accomplis sont assez édifiants : pour l'essentiel l'enlèvement de la couverture végétale qui embarrassait murs et toitures, le confortement d'un arc doubleau porteur à la limite de la rupture (pensé par **Pierre Orlanducci** et qui a suscité l'admiration de spécialistes), la réfection ou le remplacement de tous les châssis vitrés et fenêtres, et la mise hors d'eau provisoire qui vient de se révéler très efficace pour toutes les toitures qui ont été traitées.

La souscription ouverte il y a un an a permis de réunir la somme de 4981 euros. Somme qui, à la vue des travaux exécutés, a été dépensée, efficacement soutenue et complétée par la gratuité des transports, de certaines fournitures et matériaux, ainsi que par la main d'œuvre bénévole.

Le vieux couvent capucin de **Vescovatu** est entre de bonnes mains, cela va sans dire. Et le patrimoine vescovatais a tout à gagner dans la restauration de cette église qui est un édifice privé, certes, mais qui par le millier de morts qui y reposent, mérite qu'on lui accorde le devoir de mémoire qui s'impose. Une église placée sous la protection de la **Vierge Marie**, mère universelle et protectrice de la **Corse**, qui elle, n'appartient à personne.

Car le chemin de la restauration de l'édifice est encore long et pour cela le président **Pierre Orlanducci** réitère son appel à la mobilisation. La souscription demeure ouverte. Les dons sont à adresser à l'**association Notre Dame des Grâces**, Chez **Pierre Orlanducci**, **Cimone Paraticciu**, 20215 **Vescovatu**. Et toutes sortes d'aides et de soutiens sont les bienvenues. La ténacité et la passion de **Pierre Orlanducci** sont la pierre angulaire de cet immense projet. Si chacun pouvait y apporter la sienne, le pari serait gagné. Et celui-ci n'est pas des moindres !



Pierrot Orlanducci et son petit-fils devant l'église Santa Maria delle Grazie



Une plaque scellée sur la façade de l'église rappelle aujourd'hui que cette église est un lieu de culte



Ouvrage très particulier, car le renforcement de la voûte ne s'appuie pas sur la voûte du dessous. On le voit sur la photo, le renforcement est réalisé par un ingénieux système d'entretoises et de boulons. L'alliage du fer et du bois. Les madriers verticaux sont libres, ils ne touchent pas la terre.

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle



**Votre hebdomadaire régional d'annonces légales
et d'informations générales, économiques, politiques,
sportives, culturelles et sociales**

1 rue MIOT BP 213
20293 BASTIA Cedex
04 95 32 04 40
04 95 32 02 38

Email : redaction@informateurcorse.com

www.corse-information.info

Crée en 1951 et distribué sur l'ensemble du territoire insulaire,
L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE réunit aujourd'hui environ 30 000 lecteurs,
dont de nombreux chefs d'entreprises, notaires, cadres et professions libérales
qui cherchent des informations pratiques et utiles au développement
de la Corse et s'intéressent à la vie de l'île

